

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS
EGYPTE, ÉTRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :
LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165
ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360
Adresse Télégraphique **PUBLIOR**
Prop.: **SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ**
Rédacteur en chef : **L. NEUMAN**
Imp. de la **SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ**

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :
**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505
9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

Saison Cotonnaire 1939/40

**Les Arrivages et les Exportations au cours
du Premier Semestre**

D'une Semaine à l'autre

La Revue Politique Egyptienne

L'Economie et la Guerre

La Situation Economique en Grande-Bretagne

La Législation Economique Egyptienne

La vente et le Nantissement du Fonds du Commerce

Texte de la Loi

Les Assemblées Générales

S.A. de Wadi Kom-Ombo

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

A la Chambre des Députés

La Question des Prix des Engrais Chimiques

Les Matières Premières

L'Orientation des Marchés en 1940

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Information Financière - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnaire - Revue du Marché de Gros.

Saison Cotonnière 1939/40

Les ARRIVAGES et les EXPORTATIONS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE

Au cours des six premiers mois de la saison cotonnière actuelle, les arrivages se sont élevés à 7.621.695 cantars contre 5.969.865 cantars pendant la période correspondante de 1938/39. La valeur moyenne du cantar a atteint 13,93 tallaris, contre 10,98. La valeur des arrivages a donc accusé par rapport à 1938/39 un accroissement de 6.452.064 livres et s'est élevée à 19.566.515 livres, soit près de 20 millions de livres. Ce dernier est d'ailleurs dépassé si nous prenons aussi en considération les arrivages de graines dont le prix moyen a été inférieur à celui du premier semestre de la saison précédente mais dont la valeur totale s'est élevée à 1.556.531 livres contre 1.485.840 ce qui représente une plus-value de L.E. 70.691. Cet excédent provient du fait que les arrivages de graines en quantité ont dépassé de 307.589 ardebs le chiffre de la saison précédente (soit 2.623.874 ardebs contre 1.485.840 ardebs).

Il résulte de ce que nous venons de dire que la valeur totale des arrivages de coton et de graines a accusé un excédent remarquable par rapport à la saison précédente : soit 6.522.755 livres (L.E. 21.123.046 contre L.E. 14.600.291).

Parmi nos différentes variétés, deux d'entre elles seulement ont vu leurs arrivages diminuer : soit le Sakel avec 173.669 cantars contre 199.132 cantars, et le Maarad avec 265.895 cantars contre 313.279 cantars. Les arrivages de toutes les autres variétés accusent des accroissements sensibles et dans certains cas notables. Voici les chiffres (en milliers de cantars) :

	1939/40	1938/39
Ashmouni	2.740	2.559
Zagora	1.214	1.155
Guiza 7	2.077	1.471
Guiza 26	35	18
Sakha	74	41
Guiza 12	391	139
Autres	150	73

EXPORTATIONS

Nos exportations sont supérieures à celles de la saison précédente à pareille époque. Elles atteignent 4.790.799 cantars contre 4.371.613 cantars, enregistrant ainsi une augmentation de 419.186 cantars soit un peu moins de 9 pour cent.

EXPORTATIONS PAR VARIETES

Voici d'abord les variétés dont les exportations ont diminué :

	1939/40	1938/39	Différ.
Sakel	138.097	250.381	112.284
Zagore	827.734	884.639	56.905
Maarad	185.176	210.324	25.149

Les variétés dont les exportations se sont accrues sont heureusement les plus nombreuses :

	1939/40	1938/39	Différ.
Ashmouni	2.013.127	1.826.368	186.759
Giza 7	1.294.373	1.017.665	276.708
Giza 26	30.904	10.412	20.492
Sakha	38.948	35.896	3.612
Guiza 12	171.894	82.037	89.837
Autres	90.547	54.451	36.096

EXPORTATIONS PAR PAYS

Grande-Bretagne

Les prises de la Grande-Bretagne se sont élevées à 1.741.022 cantars

contre 1.407.611 cantars enregistrant une augmentation de 333.411 cantars. La part de l'Angleterre dans nos exportations totales est de 36,34 pour cent contre 32,2 pour cent. L'accroissement que nous venons de mentionner porte sur toutes les variétés excepté le Sakel dont les achats par la Grande-Bretagne sont tombés de 76.176 cantars à 7.301 cantars et le Maarad. Il est à observer que les exportations en Angleterre de Sakha et de Guiza 12 ont plus que doublé.

France

Les achats de la France ont augmenté de plus de 100 0/0 passant de 433.937 cantars à 888.293 cantars. La part de la France est montée de 9,9 0/0 à 18,5 0/0. Ce pays qui était notre troisième client en 1938/39, occupe maintenant le second rang. Les seules variétés dont les exportations ont plus ou moins diminué sont le Sakel, le

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410

Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.
Dépôts à Vue et à Echéance fixe : émission de chèques et
Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte
et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse.
Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du
public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

Maarad et le Sakha. Dans tous les autres cas des progrès considérables ont été faits. Il faut souhaiter que la France non seulement maintienne sa position mais l'améliore constamment.

Japon

Ce pays passe du 4e au 3e rang avec 484.692 cantars contre 384.162 cantars. Sa part dans nos exportations totales montant de 8,8 0/0 à 10,1 0/0. Ici aussi on note un certain recul du Sakel.

Pour le Sakha c'est un véritable effondrement. Le Japon enregistre une chute de près des 2/3. Mais les exportations des autres variétés accusent un essor notable, et spécialement le Guiza 7 qui passe de 28.120 cantars à 138.401 cantars, et le Guiza 12 (10.423 cantars contre 2.035 cantars en 1938/39).

Indes Britanniques

Les Indes occupent le 4ème rang avec 8,7 0/0. En 1938/39 ils étaient à la 6e place avec 5,1 0/0. Leurs acquisitions ont augmenté de 192.123 cantars (416.793 cantars contre 224.670 cantars en 1938/39). L'augmentation porte surtout sur le Guiza 7 et le Guiza 12.

Italie

Ce pays occupe le 5ème rang comme au cours de la saison précédente. Mais ses prises ont diminué puisqu'elle n'atteignent plus que 279.908 cantars soit 5,8 0/0 contre 300.673 cantars, (6,9 0/0). Voici les variétés dont les exportations en Italie ont augmenté: le Sakel (contrairement à ce que nous avons constaté dans le cas des pays précédents) le Guiza 7, le Guiza 12 (4.686 cantars contre 862 cantars) et le Maarad.

Autres pays

Nous pouvons diviser les clients qui viennent après les cinq pays que nous citons plus haut en trois catégories.

- 1.) Ceux dont les achats ont augmenté.
- 2.) Ceux dont les achats ont diminué.
- 3.) Ceux dont les importations sont tombés à zéro.

Voici d'abord un tableau de nos clients dont les importations de coton égyptien ont augmenté (par ordre alphabétique):

	1939/40	1938/39
Belgique cantars	49.902	36.616
Canada	63.220	21.432
Chine	127.284	73.143
Espagne	44.918	21.757
Grèce	17.602	14.250
Portugal... ..	53.607	17.936
Suisse	214.172	211.449
U.S.A.	166.914	95.053

Dans les cas de presque tous les pays compris dans le tableau ci-

dessus l'augmentation des exportations atteint des proportions remarquables. Les chiffres relatifs au Canada et au Portugal sont surtout à relever: ils indiquent un accroissement d'environ 300 pour cent dans les deux cas. L'augmentation des achats des Etats-Unis est aussi très satisfaisante. Il est vraiment dommage que nos exportations vers ce pays soient handicapées par la taxe imposée il y a quelques années.

Parmi les pays dont les importations ont diminué il faut citer: l'Esthonie, la Hollande, la Hongrie, la Roumanie et la Suède.

Enfin, les pays qui n'achètent plus notre coton sont connus. Ce sont l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

LES STOCKS

Nos stocks à fin février s'élevaient à 2.868.712 cantars contre 3.027.795 cantars en 1939.

Les variétés dont les stocks ont diminué dans une plus ou moins grande proportion sont: le Sakel, l'Ashmouni, le Zagora et le Maarad.

Les stocks de Guiza 7 sont par contre plus importants que l'année passée (982.335 cantars contre 754.030 cantars). Il en est de même du Guiza 12, du Guiza 26 et du Sakha.

EDGAR ANZARUT.

STOCKS DE METAUX NON FERREUX EN GRANDE- BRETAGNE

Londres, 1er (S.S.) — Les stocks de métaux non-ferreux dans les principaux entrepôts de la Grande-Bretagne à fin Février 1940, s'élevaient comme suit d'après le Département de Statistiques et de la Bourse des métaux de Londres:

Cuivre :

	Août 1939	Février 1940
	Ton.	Ton.

Stock total	23.264	7.309
dont raffiné	4.407	1.252
dont brut	18.857	6.057

Etain :

Stock total	9.348	2.544
-------------	-------	-------

Plomb :

Stock total	11.089	8.176
-------------	--------	-------

Zinc :

Stock total	19.383	8.736
-------------	--------	-------

CANAL DE SUEZ

Recettes des deux premières décades de Février: Lst. 389.900 c. Lst. 499.000 pendant la période correspondante en 1939. Depuis le 1er Janvier: Lst. 952.500 contre Lst. 1.241.800 pendant la même période l'an dernier.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha

14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

La Revue Politique Égyptienne

A L'INTERIEUR
ET A L'EXTERIEUR

La situation politique demeure calme. Les rumeurs qui circulent au sujet d'un Cabinet de coalition ne sont pas à retenir. Pour le moment du moins, S.E. Aly Maher, dont le voyage au Soudan a été particulièrement réussi, jouit de la confiance absolue de Sa Majesté le Roi.



De sorte qu'une fois de plus, c'est la situation internationale qui préoccupe les hautes sphères.

L'incident anglo-italien retient naturellement et au premier chef l'attention des milieux égyptiens. Il est d'ailleurs caractéristique qu'on ait accueilli ici avec le plus grand calme les nouvelles légèrement alarmistes qui parvinrent tout d'abord à ce sujet. On espère sincèrement que l'incident sera réglé à l'amiable et l'on fait preuve de part et d'autre d'une louable modération.

Le calme en Méditerranée a assuré jusqu'ici d'énormes avantages aux nations non-belligérantes. Pourquoi chercheraient-elles à les compromettre, surtout à un moment où l'on parle avec tant d'insistance d'une paix possible ?

ENTRE L'EGYPTE ET LA GRECE

S.E. M. Th. Nicoloudis, sous-secrétaire d'Etat hellénique au Tourisme et à la presse, quitte l'Égypte après un séjour d'un mois dans le pays, consacré au resserrement des liens qui unissent la Grèce à l'hellénisme égyptien.



M. Nicoloudis était chargé, par le président Metaxas, d'une mission extrêmement délicate et, ainsi que l'a déjà souligné la presse quotidienne, il ressort qu'il s'en est acquitté de son mieux.

Le ministre grec et Mme Nicoloudis ont successivement visité Alexandrie, Le Caire, Zagazig, Mansourah, Port-

Said, Ismailieh, Suez et Minieh. Si l'on considère que les colonies grecques sont non seulement les plus importantes colonies étrangères d'Égypte mais aussi parmi les plus actives, on comprendra l'intérêt avec lequel ce voyage a été suivi même dans les milieux non helléniques.

De la part des autorités égyptiennes, M. Nicoloudis a reçu le plus chaleureux accueil et l'on a pu voir, à cette occasion, combien vivaces sont les liens qui unissent les deux nations amies.

A LA LEGATION DE FRANCE

M. Pierre de Witasse, ancien ministre de France au Caire, a terminé officiellement sa mission le 1er mars dernier.

La presse quotidienne a rappelé les mérites du distingué diplomate qui débuta voici trente-cinq ans dans la carrière, à l'Agence de France du Caire. Comme on l'a déjà annoncé, M. de Witasse a été domicilié en Égypte. Un poste d'administrateur aux Sucreries d'Égypte lui sera vraisemblablement attribué.

M. Pozzi, le successeur de M. de Witasse, arrive ces jours-ci pour prendre possession de son poste.

M. Pozzi, qui connaît à fond l'Orient, pour avoir représenté la France à Téhéran, à Constantinople et à la conférence capitulaire de Montreux, aura à négocier ici le traité d'établissement qui doit permettre d'asseoir sur des bases définitives le statut des Français d'Égypte.

LES ENGRAIS
ET LE PARLEMENT

La Chambre a longuement discuté cette semaine une question brûlante : celle des engrais chimiques.

On se souvient qu'Aly bey El Menzalaoui, député, ancien ministre de l'Agriculture, avait adressé une interpellation portant notamment sur la hausse des prix des engrais chimiques et le stockage. Le député reprochait



au gouvernement de s'être laissé «circonvenir» par les sociétés importatrices.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce débat qui fut parfois extrêmement animé et qui s'acheva sur une victoire difficile du gouvernement puisque l'interpellation fut rejetée par 70 voix contre 62 !

Nous apprenons d'ailleurs que les intéressés ne se déclarent pas battus. Ils entendent rouvrir prochainement la discussion estimant que la question mérite un nouvel examen. L'Égypte a besoin d'un demi-million de tonnes d'engrais par an et une différence de prix de quelques livres se chiffre tout de suite par des millions de livres qui sont payés en définitive par le fellah.

LE Dr. TAHA HUSSEIN

Nous ne saurions laisser passer sous silence dans nos colonnes la controverse assez laborieuse qu'a provoqué, à la Chambre, la nomination du Dr. Taha Hussein bey au poste de contrôleur général de la Culture au ministère de l'Instruction Publique.



Un groupe de députés traditionnalistes, reprochant à l'éminent homme de lettres des convictions prétendument contraires aux traditions religieuses de l'Égypte islamique, avait demandé, dans une interpellation, que le Dr. Taha Hussein bey fut écarté de ce poste. L'auteur de l'interpellation déclarait que pour l'occuper, il fallait une personnalité fidèle aux principes religieux de l'Etat.

Ni le ministre de l'Instruction Publique, ni la Chambre ne l'entendirent de cette oreille. L'interpellation fut rejetée à une forte majorité et l'incident tourna finalement en faveur du Dr. Taha Hussein qui reçut à cette occasion un bel hommage d'estime publique.

Félicitons-l'en.

LE SEMAINIER.

L'Économie et la Guerre

LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN GRANDE-BRETAGNE

Les indices économiques et financiers relevés en Grande-Bretagne depuis le début de la guerre sont généralement très favorables. Ils accusent à la fois un accroissement important des productions une élévation des rendements industriels et une large mobilisation des capitaux en faveur de l'alimentation de la Trésorerie. Voici à cet égard quelques données d'appréciation récentes.

FINANCES PUBLIQUES

On sait que le Gouvernement britannique a procédé récemment à la conversion de 350 millions de livres d'emprunt 4 1/2 p.c. échéant en juillet prochain en bons à moyen terme bonifiés à 2 p.c. seulement. L'opération, faite dans une certaine mesure à titre expérimental, a rencontré un succès remarquable. Les demandes de remboursement ont porté sur des montants très modestes, qui couvrent d'ailleurs un réemploi en Saving Certificates. La conversion opérée se traduit au bénéfice du Trésor par une économie de de charges de 8 millions de livres annuellement. Elle a démontré que les facultés du marché monétaire sont supérieures aux prévisions et que le financement des dépenses de guerre pourra s'effectuer à des taux très modérés.

La conversion de l'emprunt de 350 millions de livres ne constitue qu'un aspect de l'évolution favorable de la situation financière. Les émissions de bons du Trésor qui ont eu lieu à fin janvier ont porté sur 65 millions de livres. Les demandes ont atteint 122.900.000 livres. Il faut remonter au mois d'octobre 1921 pour retrouver une quotité comparable de soumissions. Or, à cette époque, le taux d'adjudication était de 83/2 d.p.c., alors qu'actuellement il n'a pas dépassé 21/9 d.p.c.

Le rythme des recettes fiscales répond à l'allure d'une économie vigoureuse. Au cours des trois dernières semaines, les perceptions ont dépassé assez largement les décaissements de Trésorerie pour que le déficit de l'année financière en cours soit ramené à 30 millions de livres. On observe, d'autre part, que l'évolution des finances municipales reste satisfaisante. L'annonce d'un remboursement d'emprunt de 2 millions de livres par la Municipalité d'Edimbourg est, à cet égard, très significative.

Les rapports annuel des "bighlve" ont d'ailleurs mis en relief la puissance des réserves financières et bancaires en Grande-Bretagne. Dans l'état présent des choses, on constate même une inutilisation de capitaux à long terme qui pèse sur la rentabilité des établissements de crédit, mais qui entretient de considérables possibilités économiques et financières. Sur ce point, il est intéressant de noter que la liberté du système bancaire est unanimement reconnu comme un facteur éminent de confiance et de solidité.

SITUATION BANCAIRE

Il est bien certain que le déclenchement de la guerre n'a pas surpris la Cité. Les événements qui se sont produits en septembre et depuis n'ont d'ailleurs pas exercé d'influence déprimante sur la situation bancaire. L'unique mesure "de guerre" prise par les établissements financiers de Londres a consisté dans une réduction du temps d'ouverture des guichets, alors qu'en 1914, un long "bank holiday" avait été institué.

La comparaison des bilans des clearing banks de Londres fait immédiatement apparaître un trait remarquable. C'est l'augmentation des dépôts. Ceux-ci étaient de 2,254 millions de livres en décembre 1938. Ils se chiffraient par 2,245 millions en août 1939. Ils sont passés à 2,441 millions en décembre 1939. La progression des dépôts a déterminé les banques à élargir le montant de leurs liquidités et de leurs placements immédiatement réalisables. Ceux-ci se chiffraient en décembre 1939 par 609 millions contre 635

millions en décembre 1938, mais dans le même délai les encaisses ont grossi de 243 millions à 274 millions. La proportion des avoirs liquides ou assimilables aux dépôts s'est élevée en un an de 32.2 p.c. à 36 p.c.

Cependant les banques ont développé leur crédit. Leur portefeuille-effets est passé de 250 millions à 334 millions et les avances, de 966 millions à 1.002 millions. L'augmentation des avances témoigne d'une accélération intéressante de l'activité économique générale.

Il subsiste que le haut degré de liquidité des banques du clearing ménage fort utilement pour l'avenir le terrain pour des émissions à long terme ou des opérations de consolidation, dont l'éventualité est évidemment à prévoir. En attendant les souscriptions de bons de la Défense et de Certificats d'Épargne se poursuivent à une cadence très rapide, que l'on peut établir présentement à 7 1/2 millions de livres par semaine. La majorité des souscriptions détournent les capitaux de l'immobilisation dans les caisses publiques de sorte que la position bancaire n'en est nullement affectée et que les disponibilités de crédit productif sont non seulement intactes mais en progression.

LES SERVICES DE TRANSPORT

Les entreprises municipales ainsi que les services publics ont pris au cours de ces dernières années une extension considérable, qui a contribué puissamment au développement industriel. A l'heure actuelle, malgré la guerre, les ingénieurs civils ont établi un plan pour l'électrification des lignes suburbaines de Londres.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

Les entreprises anglaises spécialisées dans la construction de railways électriques ont reçu de l'étranger, d'importantes commandes de matériel.

Depuis le début de la guerre les sociétés de chemins de fer ont enregistré une forte augmentation du trafic industriel. Au cours des quatre premiers mois des hostilités, le trafic en wagons-miles a atteint 520,600,000, ce que représente une augmentation de 22 p.c. par rapport à la période correspondante de 1938.

Les transports municipaux de voyageurs enregistrent également une augmentation de trafic. Les recettes totales de 41 entreprises accusent pour les 52 semaines de l'année financière écoulée un montant de 11 millions de livres, soit une augmentation de 42,000 livres par rapport à l'exercice précédent. Une des principales sociétés ferroviaires a enregistré au cours de l'année 1939 des bénéfices nets s'élevant à 531,000 livres, ce qui constitue le plus beau résultat jamais atteint dans l'histoire de l'entreprise.

PRODUCTION D'ACIER ET DE CHARBON

La production d'acier brut en 1939 a atteint un record. Elle a dépassé celle de 1937, qui s'était élevée à 13 millions de tonnes. Depuis septembre, la sidérurgie travaille à l'allure maximum. Des hausses de prix sont intervenues, mais elles ont été modérées et elles n'ont pas affecté le volume des exportations incorporant des produits de base. Actuellement encore, les tarifs anglais restent inférieurs à ceux des trois plus grands producteurs mondiaux, exception faite de l'Allemagne.

Des progrès techniques importants ont été réalisés dans l'exploitation des houillères. L'extraction a été nettement accélérée et le commerce des combustibles s'est fort développé. Par exemple, la valeur des exportations de charbons en décembre dernier a dépassé de 700,000 livres celle du mois de novembre. La production de carburants synthétiques a été fortement élevée. Le débit annuel d'huile pour moteur Diesel, des essences et huiles légères par traitement des charbons atteint actuellement plusieurs centaines de milliers de tonnes par an.

LA MARINE

ET LA CONSTRUCTION NAVALE

L'industrie de la construction navale subit certaines difficultés à cause de la concurrence étrangère qui se manifeste dans les transports. Mais les constructeurs retrouveront bientôt une situation

plus favorable à la suite des mesures prises pour assurer la coordination de leurs efforts.

Il existe en Grande-Bretagne 28 compagnies de navigation dont le capital et les réserves représentent 90 millions de livres et dont la flotte est de 5,380,000 longues tonnes. En plus, il existe 43 compagnies de cargos marchants dont le capital et les réserves s'élèvent à 20 millions de livres et qui possèdent 297 navires d'une valeur globale de 14 millions de livres. Cela ne représente évidemment qu'une petite partie des ressources navales de l'Angleterre.

Avant la guerre, le travail et l'organisation de la construction maritime ont fait l'objet de réformes, de sorte que cette industrie était dès le début de la guerre à même d'apporter le maximum de son efficacité à l'effort national. La capacité de production des chantiers anglais est de 2 millions de tonnes par an et peut être encore accrue. Les chantiers sont pleinement occupés. Les lancements se multiplient de semaine en semaine.

COMMERCE EXTERIEUR

L'allure du commerce extérieur répond à l'intensité de l'effort industriel. Les exportations recensées en décembre 1939 ont porté sur 40,360,000 livres dépassant celles, pourtant très favorables du mois de décembre 1938. Il est notable que le déficit de la balance commerciale

ne soit pas actuellement plus élevé qu'en 1938.

L'augmentation de la valeur de l'exportation anglaise en décembre dernier, a porté pour la plus grande part sur des marchandises manufacturées. Par exemple, le coton manufacturé a révélé une augmentation nouvelle de 1,300,000 liv. st. ou 37 p.c. sur le mois précédent.

Un des signes les plus encourageants de prospérité du commerce d'exportation britannique se trouve dans l'augmentation des véhicules à moteurs. Les usines anglaises continuent à développer leurs ventes sur les marchés d'outre-mer, notamment en Amérique du Sud.

Par exemple, en novembre dernier, les usines anglaises fabriquant des moteurs ont exporté 300 véhicules par jour de travail, ce qui représente une augmentation de 26 p.c. sur novembre 1938. Pendant les trois premiers mois de la guerre, les exportations anglaises de moteurs vers l'Australie, l'Inde, Burmah, le Portugal, l'Uruguay étaient plus fortes comparativement qu'aux périodes précédentes de l'histoire de l'industrie. Les exportations anglaises de voitures automobiles vers l'Argentine ont augmenté de non moins de 172 p.c.

Les exportations augmentent aussi dans le groupe de l'industrie d'appareillage. On prévoit d'ailleurs que la production des usines dépassera en 1940, celle de 1939. ***

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898,
avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Kenh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

LES MARCHÉS ÉGYPTIENS

L'Unification de la Monnaie de la Cote

Déclarations de M. Isaac Errera- Président de la Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie

Notre confrère d'Alexandrie «La Bourse Egyptienne», a interviewé le Président de la Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie, sur la question de l'Unification de la Monnaie de la cote.

Voici les déclarations de M. Isaac Errera :

La situation exceptionnelle des Bourses des Valeurs en Egypte justifie, à elle seule, sous le rapport de la monnaie de transaction, le changement que nous nous proposons d'introduire. Aucune institution similaire à l'étranger ne cote les Titres en une monnaie autre que celle du pays où les opérations se traitent. Si à Londres la cote est libellée en Sterling, à Paris, en Francs et à Tokio en Yens, en Egypte, les Valeurs, devraient être traitées en Livres égyptiennes, la monnaie du pays.

Ce changement est d'autant plus indiqué que la plupart des Titres sujets aux transactions boursières constituent les actions des entreprises qui exercent leur activité dans le pays.

Diverses autres raisons existent encore qui militent en faveur d'une telle réforme. Il est certain, d'une part, que l'unification de la cote en monnaie égyptienne facilitera considérablement le travail des agences: celles-ci établiront, en effet, les notes de leur clientèle en monnaie égyptienne, après avoir converti les Sterlings ou les Francs. Ainsi lorsqu'une opération a été effectuée sur une Valeur quelconque libellée en Sterling et que le cours pratiqué comporte plusieurs fractions: Lst. 3 1/2 plus 1/4 plus 1/16 plus 1/32, par exemple, vous conviendrez que l'établissement d'une facture constitue une tâche assez laborieuse puisqu'il faut, d'abord réduire les fractions, calculer le montant en Sterling et le convertir, en dernier lieu en monnaie égyptienne.

Il est également incontestable, que ces chiffres compliqués ne sont pas à la portée du public moyen et qu'ils sont encore plus difficilement assimilables par le gros public.

Or, vous n'ignorez sans doute pas qu'un mouvement s'est dessiné il y a quelque temps en vue

d'octroyer une autonomie au marché financier d'Egypte. Les milieux officiels ont estimé, à juste titre, que la place égyptienne ne doit plus rester étroitement liée aux marchés étrangers et en subir toutes les fluctuations.

Il est donc indispensable, dans ces conditions, d'unifier la cote. Parce que cette façon-là le public le gros public, ou mieux, la petite épargne, pourra investir ses capitaux, qui atteignent à l'heure actuelle près de 10.000.000 dans les actions des Sociétés. C'est, à mon sens, en augmentant l'activité du marché financier égyptien, par l'emploi de nouveaux capitaux, que

l'on parviendra à octroyer à ce marché une indépendance sans doute relative puisque dans le domaine financier tout est relatif, mais indépendance quand même, laquelle ne pourrait être que profitable aux intérêts du pays.

Nous avons déjà annoncé que le Ministre des Finances, au cours d'un entretien, nous a déclaré que la question de l'Unification de la Monnaie de la Cote des Valeurs, est déjà approuvée par les Assemblées des deux Bourses et fait partie intégrante du règlement général de la Bourse, dont la mise en vigueur ne saurait tarder.

LES RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières du 1er Mai 1939 au 29 Février 1940 comparativement aux mêmes mois de 1939 se sont élevées à L.E. 15.370.306 contre L.E. 16.072.850 soit une diminution de L.E. 702.544.

	1940	1939
Importations	4.409.038	5.263.270
Taxe additionnelle sur les importations	848.301	814.774
Exportations	223.584	651.632
Droit de quai	631.043	659.746
Divers	187.657	190.203
Total	6.299.623	7.579.625
Tabac	5.859.731	5.797.225
Droit d'accise sur les produits imp.	753.932	783.679
Droits d'accise sur les produits du pays	2.457.020	1.912.321
Total	15.370.306	16.072.850

Réparties par douanes, les recettes douanières se présentent comme suit:

Alexandrie	7.995.365	9.378.270
Caire	3.309.417	3.401.462
Suez	1.602.942	1.176.951
Port Saïd	705.600	653.684
Damiette	2.405	2.870
Divers	1.754.188	1.448.221

Voici comparé avec la période

correspondante de l'année 1938-39 le montant en livres égyptiennes des droits du 1er Mai au 29 Février.

PRODUITS IMPORTES

	1939-1940	1938-39
Bière	6.841	5.483
Café	238.326	144.770
Sucre	42	081
Benzine	131-503	220.036
Kérosène	192.402	186.129
Huiles Minérales	43.807	34.528
Alcool pur	117.019	97.558
Alcool rectifié	4	386
Allumettes	20.492	72.942
Briquets	424	8.618
Cartes à jouer	945	755
Ciments	12.227	20.398
Total des produits importés	753.932	783.679

PRODUITS LOCAUX

	1939-40	1938-39
Vin	368	365
Sucre	1.177.472	977.803
Bière	46.920	26.214
Kérosène	48.267	1.280
Benzine	769.417	555.951
Alcool pur	164.570	140.333
Alcool rectifié	29.872	11.757
Allumettes	7	8
Ciments	196.328	194.974
Cartes à jouer	3.852	3.628
Briquets	7	8
Total des produits locaux	2.457.020	1.912.321
Grand total	3.210.902	2.696.000

LA LÉGISLATION ÉCONOMIQUE ÉGYPTIENNE

LA VENTE ET LE NANTISSEMENT
DU FONDS DU COMMERCE

Texte de la Loi

Nous, Farouk Ier, Roi d'Egypte,

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté;

Nous avons sanctionné et promulguons la loi dont la teneur suit:

CHAPITRE I.

De la vente des fonds de commerce

Art. 1. — Le contrat de vente des fonds de commerce est constaté par un acte sous seing privé avec légalisation des signatures ou des cachets des parties.

Il doit contenir des prix distincts pour les éléments incorporels du fonds, le matériel et les marchandises.

Nonobstant toute convention contraire, les paiements s'imputent d'abord sur le prix des marchandises, puis sur le prix du matériel et ensuite sur le prix des éléments incorporels.

Art. 2. — Le contrat de vente est rendu public par l'inscription sur un registre spécial, tenu à cette fin au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel se trouve situé le fonds de commerce.

Si la vente comprend des succursales situées en Egypte, l'inscription doit également être prise au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans le ressort duquel ces succursales ont leur siège.

Si la succursale forme l'objet unique de la vente, l'inscription aura lieu dans chacun des Bureaux du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel le principal établissement et la succursale sont situés.

Art. 3. — L'inscription doit être faite, à peine de nullité, dans la quinzaine de la date de la vente.

Elle prime toute inscription prise dans le même délai du chef de l'acquéreur.

Art. 4. — Le privilège du vendeur d'un fonds de commerce est limité aux éléments du fonds énumérés dans l'inscription.

A défaut de désignation précise, il ne porte que sur l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage.

Il s'exerce distinctement sur les prix respectifs des marchandises, du matériel et des éléments incorporels du fonds qu'il garantit.

Art. 5. — A l'égard des tiers, l'action résolutoire, pour défaut de paiement du prix n'est recevable que si elle a été expressément réservée dans l'inscription. Elle est limitée aux seuls éléments du fonds qui ont fait partie de la vente.

Par dérogation à l'article 354 du Code de Commerce indigène et 364 du Code de Commerce mixte, la faillite n'empêche pas l'exercice de l'action résolutoire.

Art. 6. — Le vendeur qui exerce l'action résolutoire doit la notifier aux créanciers inscrits sur le fonds au domicile par eux élu dans leurs inscriptions.

Le vendeur, qui a stipulé lors de la vente que, faute de paiement dans le terme convenu, la vente serait résolue de plein droit, ou qui a obtenu de l'acquéreur la résolution à l'amiable, doit notifier aux créanciers inscrits, au domicile élu, la résolution encourue ou consentie.

Art. 7. — Lorsque la vente d'un fonds est poursuivie aux enchères publiques, le poursuivant doit la notifier aux précédents vendeurs, au domicile élu dans leurs inscriptions avec déclaration que faute par eux d'intenter l'action résolutoire dans le mois de la notification, ils seront déchus, à l'égard de l'adjudicataire, du droit de l'exercer.

CHAPITRE II.

Du nantissement des fonds de commerce

Art. 8. — Les fonds de commerce peuvent être donnés en gage dans les conditions déterminées par la présente loi.

Art. 9. — Le gage d'un fonds de commerce peut comprendre les éléments suivants:

L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle, l'achalandage, le mobilier commercial, le matériel et l'outillage servant à l'exploitation du fonds même s'ils sont devenus immeubles par destination, les marques de fabrique et de commerce, les permis, les licences et, en général, tous les droits de propriété industrielle, littéraire et artistique qui y sont attachés.

A défaut de désignation précise d'une porte que sur l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail la clientèle et l'achalandage.

Art. 10. — Le gage ne peut être consenti qu'au profit des banques ou établissements de crédit qui auront obtenu l'autorisation du Ministre du Commerce et de l'Industrie aux conditions déterminées par un arrêté du dit Ministre.

Art. 11. — Le contrat de gage est constaté par un acte authentique ou par un acte sous seing privé avec légalisation des signatures ou des cachets des parties.

Il doit contenir la déclaration du débiteur sur l'existence ou l'inexistence du privilège du vendeur sur la chose donnée en gage ainsi que sur l'existence de tout droit réel grevant la chose donnée en gage en tant qu'immeuble par destination. Il doit contenir, en outre, le nom de la société à laquelle elle serait assurée contre l'incendie.

Le contrat de gage est rendu public par l'inscription sur un registre spécial tenu à cette fin, au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel se trouve situé le fonds de commerce.

Si le gage comprend une succursale, un mobilier ou un outillage se trouvant dans un autre Gouvernorat ou Moudirieh, l'inscription devra être également prise au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel ils se trouvent.

Si la succursale, le mobilier ou l'outillage visés à l'alinéa précé-

dent forment uniquement l'objet du gage, l'inscription devra être prise à la fois au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel ils se trouvent et au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel se trouve situé le fonds de commerce.

Lorsque le gage porte sur des immeubles par destination, le créancier devra, en outre, se conformer aux prescriptions sur l'hypothèque.

Art. 12. — L'inscription doit être faite, à peine de nullité du gage, dans la quinzaine de la date de la vente.

En cas de faillite, les articles 227, 228 et 231 du Code de Commerce indigène et 235, 236 et 239 du Code de Commerce mixte sont applicables au gage constitué en vertu de la présente loi.

Art. 13. — Le débiteur qui a constitué un gage en vertu de la présente loi est responsable de la bonne conservation des objets donnés en gage sans avoir droit, de ce chef, à une indemnité à l'encontre du créancier.

Art. 14. — A défaut du paiement à l'échéance, du solde du prix ou de la dette, même si le contrat est constaté par acte sous seing privé, le vendeur ou le créancier gagiste peut, huit jours après une mise en demeure faite à son débiteur ou au détenteur du fonds de commerce, présenter une requête au juge des référés près le tribunal dans le ressort duquel se trouve situé le fonds de commerce, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre aux enchères publiques tout ou partie des éléments du fonds sur lesquels porte le privilège du vendeur ou du créancier gagiste.

La vente se fera aux lieu, jour et heure et de la manière fixée par le juge.

Dix jours au moins avant la vente, elle sera annoncée par des affiches et insertions; une copie des affiches sera signifiée au propriétaire du local et aux créanciers gagistes inscrits au domicile élu dans leurs inscriptions, cinq jours au moins avant la vente.

Toutefois, si les immeubles par destination sont grevés d'une inscription ou d'une affectation hypothécaire, ils ne pourront être vendus qu'avec l'immeuble grevé et en se conformant à la procédure de l'expropriation.

Art. 15. — Les créanciers gagistes ont sur les indemnités d'assurance, en cas de sinistre, les mêmes droits et privilèges que sur les objets assurés.

Art. 16. — Les créanciers gagis-

tes inscrits le même jour auront le même rang.

Le rang de préférence entre un créancier gagiste et un créancier hypothécaire se détermine par la date de leurs inscriptions. Toutefois l'hypothèque prime le gage inscrit le même jour.

Art. 17. — Le bailleur du local où se trouvent le mobilier et l'outillage qui servent à l'exploitation d'un fonds de commerce et qui sont donnés en gage ne pourra exercer son privilège que jusqu'à concurrence de deux ans de loyers.

Toutefois, le bailleur dont le bail aurait acquis une date certaine avant la promulgation de la présente loi pourra exercer son privilège sans tenir compte des restrictions ci-dessus.

Art. 18. — Est nulle toute stipulation du contrat de bail qui aurait pour effet de porter atteinte au droit du locataire à consentir un gage en conformité de la présente loi.

Art. 18 bis. — Sera puni des peines prévues par l'article 341 du Code Pénal, celui qui aura détourné ou détérioré volontairement au préjudice des tiers, le matériel, l'outillage ou le mobilier du fonds de commerce qu'il aurait donné en gage conformément à la présente loi.

CHAPITRE III

Dispositions Générales

Art. 19. — Aux fins de l'inscription, le vendeur ou le créancier gagiste devra présenter une copie certifiée conforme de l'acte de vente ou de gage, si l'acte est authentique, ou l'original, s'il est sous seing privé.

Un bordereau en double y sera annexé contenant les indications suivantes:

(1) Les nom, prénoms, nationalité, profession et domicile du vendeur ou du créancier.

(2) Les nom, prénoms, nationalité, profession et domicile du détenteur ou du débiteur.

(3) La désignation du fonds de commerce et de ses succursales, s'il y a lieu, avec l'indication précise des éléments qui les constituent et qui sont compris dans la vente ou le gage; la nature de leurs opérations et leur siège.

(4) Les prix de la vente établis distinctement pour le matériel, les marchandises et les éléments incorporels du fonds avec la mention, s'il y a lieu, que l'action résolutoire est réservée ou le montant de la créance exprimée dans l'acte constitutif de gage ainsi que les conditions relatives aux intérêts et à l'exigibilité.

(5) La forme (authentique ou

sous seing privé) et la date de l'acte constitutif de gage.

(6) L'existence ou l'inexistence du privilège du vendeur, d'un précédent gage et de tout droit réel grevant les choses données en gage en tant qu'immeuble par destination.

(7) Le nom de la société à laquelle la chose serait assurée contre l'incendie.

(8) Le nom du bailleur, la durée du bail, le montant du loyer annuel et les dates d'exigibilité.

(9) Election de domicile par le vendeur ou le créancier gagiste dans le ressort du tribunal de première instance de la situation du fonds.

Art. 19 bis. — Si la vente ou le gage du fonds de commerce comprend une marque de commerce, la transmission ou la constitution en gage de la marque ne sera pas valable à l'égard des tiers, qu'après avoir fait l'objet de la mention et de la publicité prévues à l'article 20 de la loi sur les marques de fabrique et de commerce et les désignations industrielles et commerciales.

La mention sera opérée sur le registre tenu au Bureau de l'enregistrement des Marques de Fabrique et de Commerce, en vertu d'un certificat attestant que l'inscription a eu lieu.

Art. 20. — Le vendeur ou le créancier gagiste devra, dans les formes prescrites par le règlement d'exécution, requérir la mention au registre de tout changement ou modification se rapportant aux mentions spécifiées à l'article 19.

Art. 21. — L'inscription se fait en copiant sur le registre le contenu du bordereau. Le Bureau du Registre du Commerce remet au requérant l'un des deux bordereaux au bas duquel il certifie avoir fait l'inscription dont il indiquera la date et le numéro d'ordre.

Le Bureau du Registre du Commerce conservera une copie conforme de tout acte déposé conformément aux dispositions des articles 19 et 20.

Art. 22. — L'omission de l'une ou plusieurs des formalités et mentions prescrites ci-dessus n'entraînera la nullité que lorsqu'elle aura porté préjudice aux tiers.

Art. 23. — L'inscription conserve le privilège pendant cinq ans à compter du jour de sa date. Elle garantit, au même rang que le principal, deux années d'intérêts.

L'inscription est périmée si elle n'a pas été renouvelée dans le délai précité.

Art. 24. — L'acquéreur ou le dé-

biteur qui a l'intention de déplacer le fonds de commerce, le mobilier ou l'outillage servant à son exploitation doit en donner avis par lettre recommandée au vendeur ou au créancier gagiste un mois au moins d'avance. Si, dans un délai de 15 jours après l'envoi de cet avis, le vendeur ou le créancier a notifié, au propriétaire ou au débiteur par lettre recommandée, qu'il n'accepte pas le déplacement, la créance deviendra immédiatement exigible au cas où, il résulterait du déplacement une dépréciation du fonds vendu ou donné en gage; il en sera de même en cas de déplacement sans préavis.

Dans le mois qui suit l'avis à eux notifié ou le mois qui suit le jour où ils auront connaissance du déplacement, le vendeur ou le créancier gagiste doivent faire mentionner, en marge de l'inscription existante, le nouveau siège du fonds. Si le fonds a été transféré dans un autre Gouvernorat ou Moudirieh, le vendeur ou le créancier gagiste devront en outre prendre inscription au Bureau du Registre du Commerce du Gouvernorat ou de la Moudirieh dans la circonscription duquel le fonds a été transféré, avec indication du nouveau siège et de la date de l'inscription primitive. Cette inscription aura les mêmes effets légaux que la première inscription.

Art. 25. — Les créanciers antérieurs à l'inscription d'un gage, dont les créances ont pour cause l'exploitation d'un fonds de commerce, peuvent exiger le paiement de leurs créances avant l'échéance du terme, s'ils ont subi un préjudice en raison de cette inscription.

Art. 26. — Le propriétaire qui poursuit la résiliation du bail du local dans lequel s'exploite un fonds de commerce grevé d'inscription ou dont le mobilier ou l'outillage est grevé d'inscriptions, devra au cas où il aurait reçu avis par écrit de l'existence du gage, notifier sa demande au créancier inscrit au domicile élu dans son inscription. Le jugement ne peut intervenir qu'après un mois écoulé depuis cette notification.

Pareillement, la résiliation amiable ou de plein droit ne devient définitive qu'un mois après la notification qui en est faite au créancier inscrit.

Art. 27. — Les inscriptions sont rayées, soit du consentement des parties intéressées et ayant la capacité à cet effet, soit en vertu d'un jugement passé en force de chose jugée.

A défaut de jugement, la radiation totale ou partielle ne peut être opérée que sur le dépôt d'un acte authentique de consentement à la radiation donné par le créancier ou son ayant droit.

La mention de la constitution en gage de la marque opérée conformément à l'article 20 de la loi sur les marques de fabrique et de commerce et les désignations industrielles et commerciales, sera rayée en vertu d'un certificat attestant que la radiation de l'inscription a eu lieu.

Art. 28. — La radiation est opérée au moyen d'une mention faite en marge de l'inscription. Il en est délivré certificat aux parties qui le demandent.

Art. 29. — Toute personne peut, à la condition d'acquitter au préalable les droits dus, se faire délivrer par le Bureau du Registre du Commerce compétent une copie des inscriptions portées sur le registre.

Le dit Bureau certifie, s'il y a lieu, qu'il n'existe point d'inscription.

Art. 30. — Un Règlement, arrêté par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, déterminera le modèle des registres, les conditions dans lesquelles les inscriptions y seront effectuées, les taxes d'inscription, de mention et de copie, et généralement toutes autres dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 31. — Le Ministre du Com-

merce et de l'Industrie publiera au Bulletin Officiel pour les publications énoncées dans la présente loi.

Art. 32. — Les dispositions qui précèdent seront appliquées, sans préjudice des dispositions du droit commun auxquelles il n'a pas été expressément dérogé.

Art. 33. — Nos Ministres du Commerce et de l'Industrie et de la Justice sont chargés de l'exécution de la présente loi, qui entrera en vigueur trois mois après la publication du règlement prévu à l'article 30.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au «Journal Officiel», et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au Palais d'Abdine, le 21 Moharram 1359 (29 février 1940).

FAROUK

Par le Roi :

*Le Président du Conseil
des Ministres*

ALY MAHER.

*Le Ministre du Commerce
et de l'Industrie*

SABA HABACHY.

Le Ministre de la Justice

MOUSTAPHA MAHMOUD
EL-CHOURBAGUI.

EAUX DU CAIRE

Le 14 Mars prochain, les actionnaires de cette Société se réuniront en Assemblée Générale Ordinaire. Les bénéfices de l'exercice se sont élevés

L.E. 379.590. Il existe un report de l'année dernière au bénéfice des Jouissances de L.E. 101.755, et pour les parts de L.E. 5.688. Nous croyons savoir que le dividende de l'action de Jouissance sera identique à celui de l'an dernier, soit P.T. 80.

Les disponibilités en Caisse et en Banque atteignent quelques 440.000 livres.

TIMBRE DE DIMENSION

Arrêté ministériel No. 26 de 1940 designant certaines requêtes assujetties au timbre de dimension établi en vertu de la Loi No. 44 de 1939.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu les articles 1, 2 et 28 de la Loi No. 44 de 1939 établissant un droit de timbre), ainsi que le paragraphe (m) de l'alinéa 2 du tableau No. 1 annexé à la dite loi.

Vu le Décret-Loi No. 98 de 1939 interdisant l'exportation de certains produits ou articles manufacturés à l'étranger;

Sur la proposition du Conseiller Royal chargé de l'organisation et la direction de l'Administration des Impôts;

ARRETE :

Art. 1. — Est assujettie au droit

de timbre de dimension, en vertu de l'article de la Loi No. 44 de 1939 établissant un droit de timbre ainsi que des alinéas 1 et 2 du tableau No. 1 annexé à la dite loi toute requête présentée soit au Ministère des Finances soit à toute autre Administration de l'Etat en vue d'obtenir l'autorisation d'exporter des produits ou articles qui entrent dans la catégorie de ceux dont l'exportation est interdite sauf autorisation préalable conformément aux dispositions du Décret-Loi No. 98 de 1939.

Art. 2. — Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au «Journal Officiel».

Fait, le 11 Moharram 1359 (19 février 1940).

(signé) :

HUSSEIN SIRRY

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

En 1er Septembre 1939 au 28 Février 1940, la consommation de coton à Alexandrie s'est élevée à 105.660 cantars, et à l'intérieur 203.771 cantars, soit un total de 309.431 cantars.

Celle de graines de coton s'est élevée à 626.290 ardebs, contre 565.525 il y a un an, laissant un stock de 1.195.590 contre 508.523.

Les Assemblées Générales

S.A. DE WADI KOM-OMBO

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les Actionnaires de cette Société se sont réunis au Caire, en Assemblée Générale Ordinaire -- dont nous donnons plus loin le compte -- rendu -- le Mercredi 6 Mars 1940.

Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur fut lu:

Messieurs,

L'année 1939, qui fait l'objet de l'Exercice dont nous vous présentons les comptes, a été marquée par une série de complications internationales qui ont provoqué en Septembre dernier un conflit dont la répercussion s'est faite sentir dans le monde entier. L'Egypte n'a pas échappé aux effets immédiats de cette situation et notre premier souci a été de pourvoir aux approvisionnements de toutes sortes nécessaires à l'exploitation de votre Domaine. Votre Conseil est heureux de pouvoir vous dire que dès le premier moment, les mesures les plus urgentes ont été prises pour assurer la marche normale de tous les services.

Espérons que très bientôt nous verrons la victoire des Démocraties qui nous assurera une paix juste et définitive.

Messeieurs,

Aux termes de l'Article 24 des Statuts, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte Profits et Pertes de l'Exercice 1939 et la Situation générale de la Société arrêtés au 31 Décembre 1939.

RESULTATS DE L'EXERCICE

Recettes

PRODUITS DES CULTURES
(après déduction des dépenses de culture :

Cultures chétoui — (Blé, orge, fèves) L.E.	56.629.445;
canne à sucre L.E.	100.745.869;
coton L.E.	1.374.583;
cultures sefi (Maïs d'été, jute, etc) L.E.	10.974.300
	<u>169.724,197</u>

Frais Généraux

Administration : Siège Social & Teftiche L.E. 27.523,224; Dépenses d'entretien et d'a-

mélioration L.E.	3.659.816;
Impôts L.E.	19.555,464
	<u>50.738,504</u>
	Solde 118.985,693
à déduire :	
Suite transaction & frais affaires Daraw	2.059,667
	<u>116.926,026</u>

CULTURES CHETOUÏ : — Ces cultures nous ont donné un résultat plus satisfaisant grâce à une amélioration du rendement culturel et surtout grâce au relèvement des prix qui nous ont permis, une meilleure réalisation de notre récolte.

CANNE A SUCRE : — Nos bénéfices sur ce chapitre ont diminué, le rendement au feddan ayant été d'une manière légèrement inférieur à celui de 1938. Néanmoins nous pouvons nous estimer heureux des résultats que nous obtenons grâce aux soins apportés dans notre culture.

COTON : — Quoique en progrès, le coton ne donne pas encore de résultats rémunérateurs, ce qui ne nous empêche pas de poursuivre nos essais et nos recherches.

MAIS GUEDI : — Les prix du marché et les rendements cultureux ont été inférieurs à ceux de 1938.

JUTE : — Continuant notre étude de cette culture, nous avons procédé à des essais de rouissage biologique qui nous ont donné une fibre dont la vente s'est faite à un bon prix. Cependant nous continuons nos recherches conjointement avec le Gouvernement qui poursuit également ses expériences à ce sujet et se préoccupe actuellement de la formation d'une Société pour l'utilisation industrielle du jute localement.

MODERNISATION DE LA STATION DE POMPAGE : — Notre batterie de dix chaudières pour l'alimentation des machines 1 et 2, qui date de 1904, ne répondait plus aux besoins du Domaine. C'est ainsi que le timbrage des appareils risquait d'être réduit d'un moment à l'autre par les services compétents du Gouvernement. Il y avait donc intérêt à procéder à une nou-

velle installation comportant tous les perfectionnements modernes et nous permettant de nous suffire avec les combustibles végétaux produits au Domaine. Nous avons été obligés de procéder également à la transformation de nos machines à vapeur, de manière à les adapter aux pressions et surchauffes des nouveaux générateurs. Les travaux pour l'installation de trois chaudières multitubulaires Sulzer chacune d'une capacité de 7.700 kg. h. timbrée à 30 kg./cm², ont commencé depuis le mois de Mai dernier et nous espérons les terminer fin 1941.

STATION DE FILTRAGE D'EAU. — Poursuivant notre programme d'amélioration et de mise en valeur nous avons terminé la station de filtration d'eau pour la distribution d'eau potable à la ville de Kom-Ombo. Cette station a été inaugurée par S.E. le Premier Ministre lors de sa visite au Domaine en Janvier 1940.

RENOUVELLEMENT EZBEHS. Nous avons également reconstruit plusieurs ezbehs qui laissaient à désirer afin que notre population rurale jouisse d'habitations plus saines. Pour aider le paysan à améliorer ses conditions de vie nous avons encouragé la formation de «Conseils villageois» à qui nous prodiguons toute l'aide voulue.

BASSE-COUR. — En collaboration avec les services compétents du Ministère de l'Agriculture, nous avons construit une ferme modèle pour l'élevage des poules, canards, oies, dindes, lapins, etc. afin d'acclimater les meilleures variétés pour améliorer la petite production agricole dans la région et contribuer au relèvement du standard de vie du petit paysan.

ASILE D'ENFANTS DESHERITES. — Sur la demande du Comité des Oeuvres Sociales du Caire, nous avons créé une petite colonie des «enfants des rues» pour les former aux travaux ruraux. Ces enfants sont entourés de toute la sollicitude voulue et habitent dans des logements hygiéniques spécialement construits pour eux.

SERVICE SOCIAL. — Vous voyez ainsi que la Société ne ménage

aucun effort pour améliorer le bien-être de sa population rurale pour laquelle elle a créé depuis 5 ans un service spécial et elle est en contact permanent avec le nouveau Ministère des Questions Sociales depuis sa création.

A cet effet des dispositions ont été prises avec le Gouvernement pour lutter d'une manière efficace contre la Bilharzia qui déprime une si grande proportion de notre population agricole.

CAISSE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL. — Au cours de cette année votre Conseil a établi une caisse de prévoyance s'inspirant des principes sociaux modernes en contractant une police d'assurance collective qui, tout en enlevant tout risque à la Société, donne aux employés un maximum de garantie. C'est dans ce but qu'un prélèvement important a été fait au fonds de prévoyance. Nous sommes ainsi couverts de tout aléa et nous n'avons plus à faire de nouvelles dotations à ce fonds.

DEPENSES D'AMELIORATIONS ET DE MODERNISATION. — L'ensemble de nos dépenses d'améliorations de modernisation et d'entretien du Domaine, — dont la superficie en exploitation s'élève aujourd'hui à 30.720 feddans, sans comprendre naturellement les 1.644 feddans vendus, s'élève à un total de L.E. 52.181,787 m/ms. dont :

1.) L.E. 3.659.816 m/ms. que nous avons rattachées aux Frais Généraux comprenant :

	L.E.
Siphons, bassins, etc.	525,910
Magasins, étables, ateliers, etc.	2.912,606
Matériel agricole	221,300
	3.659,816

2.) L.E. 48.521,971 m/m pour la modernisation, l'amélioration et l'extension de nos installations et de nos travaux, devant aller aux dépenses de Capital auxquelles, d'autre part comme il est indiqué plus loin, nous appliquons un amortissement de L.E. 30.000:

	L.E.
Canalisation et drains	1.273,391
Nivellement des nouvelles terres	7.252,173
Maisons ouvrières	2.368,208
Maisons d'habitation	6.664,414
Modernisation des chaudières de l'installation des Pompes	16.282,063
Station de filtrage, centrale électrique, etc.	8.840,737
Matériel agricole	5.070,985
Matériel roulant	770,—
	48.521,971

qu'il y a lieu d'ajouter au prix du Domaine qui était en 1938

1.176.841,272

formant un total de L.E. 1.225.363.243 dont il faut déduire: Prix de 25 feddans 21 kirats, 1 sahme vendus en 1939 555,267 ce qui établit le compte du Domain

ne à L.E. 1.224.807,976

Votre Conseil d'Administration a jugé que dans ce prix, la valeur des maisons ouvrières, maisons d'habitation, matériel agricole et roulant, chaudières désaffectées, etc. devait être partiellement amortie; c'est pourquoi il a affecté à cet effet, ainsi que nous le disons plus haut, un montant de

30.000,—

prélevé du Fonds d'amortissement du matériel, établissant en définitive le prix du Domaine à

L.E. 1.194.807,976

Les bénéfices nets de l'Exercice, nous l'avons vu, s'élèvent à

L.E. 116.926,026

Nous vous proposons, aux termes de l'article 31 des Statuts, de prélever pour le Fonds d'amortissement du matériel

5.000,—

Reste L.E. 111.926,026

Sur cette somme, il y a lieu de prélever, aux termes de l'article 31 des Statuts, un intérêt ou premier

dividende de 5 0/0 ou P.T. 19, 5/10 par action, soit pour 300.000 actions

68.500,—

Solde Bénéfices L.E.

53.426,026

à répartir dans les proportions suivantes:

50 0/0 aux actions	26.713,013
5 0/0 au Conseil d'Administration	2.671,301
45 0/0 aux parts de fondateurs	24.041,712
	L.E. 53.426,026

Actions :

Aux 50 0/0 de surplus de bénéfices revenant aux actions, soit

26.713,013

Il y a lieu d'ajouter le solde non distribué de l'année dernière

1.919,813

L.E. 28.632,826

Sur cette somme de L.E. 28.632,826, nous vous proposons de distribuer un dividende supplémentaire de P.T. 9,5/10 par action, soit

28.500,—

et de reporter à nouveau

L.E. 132,826

Il s'ensuit que l'action touchera P.T.29

Parts de Fondateurs :

Les 45 0/0 revenant aux parts de fondateurs s'élèvent à

L.E. 24.041,712

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500.000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

R.C. No. 9823

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

Le solde non distribué l'année dernière est de	170,547
	L.E. 24.212,259
Nous vous proposons de distribuer P.T. 160 par part, soit sur les 15,000 parts L.E.	24.000,—
et de reporter à nouveau	L.E. 212,259

Le Conseil s'est adjoint comme Administrateur, Mr. Henri V. Mosseri, Ingénieur-agronome dont la compétence technique nous sera d'un précieux concours. Nous soumettons sa nomination à votre ratification.

En conformité de l'article 14 des Statuts, vous avez à procéder au renouvellement partiel de votre Conseil d'Administration. Les Administrateurs sortants cette année sont MM. Ralph Harari et René Cattaui Bey qui sont rééligibles.

Vous avez en outre à nommer des Censeurs pour l'Exercice 1940 et à fixer le montant de leur indemnité.

Vos résolutions ont à porter:

- 1.) Sur l'approbation des comptes qui vous sont présentés, et la décharge à donner à votre Conseil d'Administration pour sa gestion du dit Exercice.
- 2.) Sur la répartition des bénéfices telle qu'elle vous est proposée par le Conseil.
- 3.) Sur la ratification de la nomination de Mr. Henri V. Mosseri.
- 4.) Sur le renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- 5.) Sur l'élection des Censeurs pour l'Exercice 1940 et sur la fixation de leur indemnité.

Compte-Rendu de l'Assemblée

L'assemblée est présidée par S.E. Joseph Aslan Cattaoui Pacha, président du Conseil d'Administration. 109.651 actions sont représentées. MM. Singalia et J. H. Pérez, plus forts actionnaires sont nommés scrutateurs, Me. Charles Adda, faisant fonctions de secrétaire.

Le Président fait donner lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des censeurs, puis il demande aux actionnaires s'ils désirent obtenir des renseignements complémentaires.

M. Jacques Zahar prenant la parole, déclare qu'il va déroger, pour une fois, à ses habitudes. Il

présente au Président et au Conseil d'Administration toutes ses félicitations pour les résultats obtenus et pour toutes les oeuvres sociales que la Société a créées et continue à développer sur son domaine. «Vous êtes les premiers, déclare-t-il, en tant que Société, à avoir installé l'eau filtrée dans les villages.

Abordant la question des impôts, M. Zahar déclare que la Société se trouve particulièrement désavantagée. Le simple particulier, propriétaire d'une terre, ne paye que l'impôt foncier et n'acquitte aucun droit sur le revenu de ses cultures. Tandis que la Société paye l'impôt foncier et les dividendes sont également frappés d'un impôt. Il espère que le Conseil d'Administration fera les démarches nécessaires auprès du Gouvernement pour modifier cet état de choses.

M. Cattaoui bey, administrateur-directeur général, répond que la Société avait fait en son temps des démarches. Mais le Gouvernement a relevé qu'il était fait une distinction entre la Société et l'actionnaire. Ainsi la Société ne paye que l'impôt foncier. Par contre, l'impôt sur les coupons est perçu à part de l'actionnaire qui est considéré comme un capitaliste faisant un placement. Néanmoins, le Gouvernement avait promis d'étudier la question.

M. Zahar tient à féliciter le Conseil pour le choix heureux qu'il a fait en s'adjoignant en qualité d'administrateur M. Henry Mosseri.

Aucun autre actionnaire ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions qui sont toutes approuvées à l'unanimité.

LES FILES EGYPTIENS DANS LE LANCASHIRE

Le «Manchester Guardian» a publié un article sur la situation des filés gros égyptiens disant que leur marché s'est nettement amélioré au cours de ces deux ou trois dernières semaines. Cela est dû en partie à l'extension de la demande de l'étranger. Mais il semble que la raison principale réside dans la tendance grandissante consistant à remplacer par des filés égyptiens, les filés américains dont l'obtention pour livraisons rapprochées est difficile. La plupart des filatures traitant les filés gros et inférieurs du coton américain ont refusé de s'engager soit à fixer les prix soit à vendre leur production. Ce refus découle dans certains cas du taux actuel d'assurances que certains filateurs trouvent trop élevé. Il existe aussi d'autres raisons dont l'impossibilité pour les filateurs de livrer la marchandise avant un certain délai pendant lequel le taux d'assurance peut être augmenté.

Cela étant, les industriels ont été amenés à penser au remplacement des filés américains moyens et inférieurs par des filés égyptiens de grades correspondants. Les acheteurs ont admis ce changement, dans beaucoup de cas. Lorsque ce changement se sera effectué, les prix hausseront légèrement sans doute mais les acheteurs y trouveront l'avantage de s'assurer une livraison rapide. Cela permettra également au gouvernement d'obtenir rapidement ses commandes en filés américains. Les filateurs de l'égyptien y trouveront par ailleurs un surplus de commandes dont ils sont dans un besoin pressant.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE
SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1939 : L.E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil

Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPERATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

A la Chambre des Députés

LA QUESTION DES PRIX DES ENGRAIS CHIMIQUES

La Chambre a consacré lundi la majeure partie de sa séance à la discussion de l'interpellation présentée par Ali el Menzalawi bey concernant le prix des engrais chimiques.

Reprenant la discussion là où elle avait été laissée la semaine dernière, l'auteur de l'interpellation dit qu'à la dernière séance, le ministre du Commerce avait essayé de démontrer comment le gouvernement et la Banque de Crédit Agricole avaient essayé d'assurer au pays une grande quantité d'engrais chimiques.

« Le ministre a déclaré, poursuit l'orateur, qu'à la déclaration de la guerre les stocks existant en Egypte s'élevaient à 250.000 tonnes. Je soutiens que le ministre n'a pas cherché à évaluer comme il convient ces stocks. Dans tous les cas, ils étaient bien supérieurs au chiffre énoncé par le ministre.

« Pendant la période allant du 1er septembre au 21 octobre, la Banque de Crédit Agricole, d'après les propres déclarations du ministre, avait en stock 116.668 tonnes dont elle n'avait vendu que 16.000. Comment avec un tel reliquat, le comité de tarification avait-il pu consentir à une majoration des prix ?

« Le ministre soutient que la majoration des prix fut décrétée pour amener les sociétés à importer des marchandises de l'étranger. Mais pourquoi a-t-on fait bénéficier de cette hausse les stocks du Crédit Agricole ?

— Le ministre du Commerce.— Du 1er septembre 1939 au 10 février 1940, la Banque de Crédit Agricole a importé 105.982 tonnes d'engrais chimiques et la Société Royale d'Agriculture 29.000 tonnes. En moyenne chaque tonne a coûté L.E. 13.940 m/ms.

Le gouvernement et les sociétés

Ali el Menzalawi bey reprenant la parole, affirma que les sociétés n'avaient promis de faire des importations massives que dans le but d'obtenir une majoration des prix. Les stocks qui se trouvaient dans le pays à la déclaration de la guerre n'étaient pas de 250.000 tonnes mais de 450.000. Il soutint que les sociétés n'avaient pas tenu leur promesse et avaient simplement profité de la décision gouvernementale pour des stocks qui se trouvaient déjà dans le pays.

Il ajouta que le ministre n'avait pas répondu à une accusation précise : pourquoi, bien que ses stocks fussent supérieurs à ceux de l'année précédente, le Crédit Agricole avait-il refusé de vendre des engrais quinze jours avant la hausse des prix ?

Menzalawi bey expliqua qu'il n'avait pas à la dernière séance voulu dire que la Banque de Crédit Agricole s'était jointe au cartel, mais que par son action elle encourage le cartel au détriment du fellah. Pourquoi achète-

t-elle des engrais des Compagnies constituant le cartel au lieu d'en importer directement de l'étranger ?

Le gouvernement se doit de mener une enquête en vue de se rendre compte si le comité des tarifs n'a pas failli à son devoir en décrétant la hausse des prix.

Il termina en demandant la constitution d'un comité d'enquête parlementaire qui se rendrait compte si les chiffres fournis par le ministre sont exacts. Dans l'affirmative, le ministre mériterait des félicitations, sinon il faudrait prendre des mesures très sévères contre les responsables.

Une attaque contre les sociétés à monopole suivit.

La thèse gouvernementale :

Mtre. Aziz Michriki donna lecture d'une lettre de Fouad Abaza pacha déclarant que la Société Royale d'Agriculture ne fait pas partie du cartel. Il soutint que le Crédit Agricole est dans le même cas.

Ahmed Abdel Fetouh bey fut du même avis.

Mais l'opposition à la thèse gouvernementale revint à la charge dans un long exposé que prononça le député Wali el Guindi. Il soutint que le comité de tarification a été créé pour protéger le public. Mais son organisation laisse beaucoup à désirer. Le député critiqua avec véhémence le comité qui avait accepté comme parole d'évangile les chiffres fournis par les Sociétés. De nombreux fermiers avaient essayé d'acheter des engrais au prix fixé par le gouvernement, c'est-à-dire à 940 piastres la tonne, mais cela leur fut impossible. Le gouvernement ne peut nier cela.

Un député qui n'a pu acheter des engrais

Ahmed Abdel Ghaffar bey, libéral constitutionnel, développa les arguments avancés par Menzalawi bey et déclara que le gouvernement est responsable d'avoir enlevé trois millions de livres au fellah pour les donner aux sociétés d'engrais chimiques !

Le député libéral fut suivi par l'hon. Amin Wali qui affirma que lui-même avait essayé d'acheter des fertilisants et avait offert à la Banque de Crédit Agricole le prix officiel de P.T. 940 la tonne. Sa demande fut refusée. Si un député se voit opposer un tel refus que doit faire le fellah ?

Mtre. Abdel Hamid Abdel Hakk demanda au gouvernement de lui dire comment il a obtenu les chiffres des stocks.

L'hon. Abdel Halim Radi se demanda pourquoi les prix ont été majorés sur des stocks existant déjà dans le pays au moment de la déclaration de la guerre. N'est-ce pas encourager le mercantilisme ?

L'hon. Abdel Méguid Saleh bey dit que la hausse des prix a semé la crainte dans le coeur du fellah, il faudrait une déclaration précise du gouvernement pour le rassurer.

Le gouvernement se défend

Tant le ministre d'Etat pour les questions parlementaires que le ministre du Commerce firent de longs exposés pour développer la thèse gouvernementale.

Mtre. Ibrahim Abdel Hadi dit que le prix de P.T. 940 la tonne constituait une transition entre P.T. 700 et P.T. 1300, car il n'est pas désirable que le prix fut majoré de 700 à 1300 piastres d'un coup. Le prix de P.T. 940 est inférieur au coût de la marchandise et dans le but d'encourager les importateurs à faire des commandes on fut obligé de fixer le prix de 1300 piastres la tonne. Bien que le gouvernement soit anxieux d'avoir le plus de stocks possible d'engrais chimiques, il ne faut pas oublier que ce produit se détériore et que par conséquent les importations doivent être faites graduellement.

Pour s'assurer des stocks, le ministre n'avait que deux ressources : ou bien examiner directement les livres des sociétés ou bien nommer une commission de fonctionnaires du ministère du commerce, de l'administration des Douanes pour évaluer les stocks à l'aide de statistique. C'est cette dernière méthode qui fut choisie. Si la Chambre a une meilleure suggestion à faire, qu'elle la fasse...

Saba Habachi bey, ministre du Commerce, parla ensuite. Il commença par dire que puisque Menzalawi bey refusait de reconnaître ses chiffres toute discussion devient inutile. Il réitéra que le gouvernement ne s'était pas seulement basé sur les chiffres des sociétés. Il lui fallait non seulement s'occuper du présent, mais envisager l'avenir. En haussant les prix il s'était assuré d'une importation de 200.000 tonnes jusqu'en juin prochain. L'Allemagne fournissait jusqu'ici 40 o/o des besoins de l'Egypte en fertilisants. Depuis la guerre, il s'étaient adressés à la Norvège, à la Suède, aux Etats-Unis. La dernière offre vient d'Italie. Le prix offert est de 13 livres et demi la tonne, un prix supérieur à celui fixé par le comité. En approuvant la politique gouvernementale, la Chambre apaisera les appréhensions des sociétés quant à l'avenir.

Trois propositions

Le Président déclara ensuite le débat clos. Il dit avoir reçu trois propositions dont deux émanant des hon. Wali el Guindi et Abdel Hamid Abdel Hakk blâment le gouvernement. La troisième dont Menzalawi bey est l'auteur demanda la constitution d'un comité parlementaire d'enquête.

Le quorum manquant, ces propositions furent remises à la séance de mardi. A cette séance, le Président déclara qu'un groupe de députés avait déposé une motion tendant à passer à l'ordre du jour. Cette motion fut approuvée par 75 voix contre 62. Les autres motions furent donc rejetées.

Les Matières Premières

L'ORIENTATION DES MARCHÉS EN 1940

La fermeté qui régnait sur les marchés libres des matières premières dans les dernières semaines de l'année 1939 a fait place, depuis le début du mois de janvier 1940, à une tendance plus lourde. Dans la plupart des cas, le recul n'a pas été suffisamment marqué, jusqu'ici pour effacer les progrès réalisés après l'ouverture des hostilités. Cependant, les marchés ont perdu beaucoup de leur animation intérieure.

Le mouvement de baisse s'est déclenché aux Etats-Unis: Il est certain que, après avoir rapidement progressé dans les premières semaines de la guerre, la situation économique dans ces pays présente certains symptômes de ralentissement, qui exercent une influence déprimante sur Wall Street, ainsi que sur les marchés de matières premières. Les discussions politiques, préliminaires à l'élection présidentielle de novembre prochain ne créent pas un climat favorable au développement d'un large mouvement de hausse. D'autre part il semble bien que les marchés américains soient quelque peu déçus de constater que la consommation en matières premières des Alliés n'exerce qu'une action limitée sur les marchés; les achats étant faits directement auprès des producteurs et, autant que possible les Alliés s'efforçant de s'approvisionner, soit dans leurs Empires, soit dans des pays avec lesquels ils ont une balance des comptes créditrice. La politique suivie par les Alliés, à cet égard, qui tend à économiser les réserves-or, contraste évidemment avec celle de la précédente guerre, dont l'Amérique fut largement bénéficiaire. Ajoutons, cependant, que, par suite des réglementations et des contrôles en vigueur, il y a souvent des écarts de cours entre les différentes places et les zones d'influence alliées ou neutres.

Le marché des métaux non ferreux a été particulièrement lourd. Le cuivre électrolytique qui est resté fixé à New York, à 12,50 nets par livre depuis le début d'octobre 1939 jusqu'au 11 janvier 1940 a été ramené progressivement à 11,62 1/2 en fin de mois. A Londres le cours officiel réglementé est de £ 62 par tonne. L'alourdissement du marché du cuivre aux Etats-Unis est tout à fait caractéristique de la tendance. Ce sont les fon-

deurs à façon, ceux qui refondent le vieux cuivre, qui ont déclenché la baisse, faisant des concessions de prix pour pouvoir écouler leur production. Les grandes Sociétés productrices ont dû suivre le mouvement.

En tout cas, il semble que la production qui avait été fortement accrue aux Etats-Unis, dépasse la demande. D'autant plus que la production de cuivre en Afrique a été simultanément développée et mise en mesure de couvrir une plus large partie des besoins des Alliés.

L'étain a également fléchi à Londres de £ 250 à £ 231.15; à New-York de 48.75 à 45.75 cents. La pénurie du métal, qui, en décembre avait poussé les cours jusqu'à £ 272.5 à Londres et 54 cents à New York n'est plus qu'un souvenir. D'abord, on sait que la production a été fortement développée, puisque, pour le trimestre en cours, elle a été fixée à 120 0/0 des contingents de base. D'autre part, les transports se sont améliorés. Enfin les stocks aux Etats-Unis ont été reconstitués grâce aux importants achats effectués par les industriels américains au début de la guerre. Ces jours derniers, la tendance du marché était, cependant, plus résistante et la baisse des cours paraissait enrayée. On annonçait, en

effet, que pour le prochain trimestre, la production serait réduite. De plus le marché de Londres a réagi favorablement à la nouvelle que les licences d'exportation seraient accordées plus libéralement.

Le plomb et le zinc sont toujours cotés officiellement à Londres £ 25 et £ 25.15 respectivement. Les approvisionnements sont suffisamment abondants, et il n'y a aucune pénurie de ces deux métaux. D'ailleurs, aux Etats Unis, les prix ont été ramenés de 5,50 à 5,25 cents le plomb et de 5,75 à 5,50 cents pour le zinc. Par contre, on signale que, en Belgique le plomb est rare, en raison du blocus, et est coté très au-dessus du cours de Londres (£ 30 par tonne). Pour le zinc, l'Allemagne est maintenant exportatrice, du fait de la main-mise sur les mines polonaises. Elle peut donc approvisionner ses voisins immédiats. Le zinc vaut, en Allemagne, environ £ 21 par tonne anglaise et, en Belgique, £ 27.

Le caoutchouc a également faibli à Londres de 12 à 11 3/16 pence par livre, bien que les expéditions de Malaisie et des Indes Néerlandaises aient été plutôt faibles. Mais la consommation en Amérique accuse une nette contraction et, d'ailleurs, les cours à Londres sont au-dessus de la parité de New-York.

**COMPTOIR NATIONAL
D'ESCOMPTE DE PARIS**

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS**

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
à DES CONDITIONS AVANTAGEUSES**

En Marge de la Guerre

L'ORIENTATION DES MARCHÉS AMÉRICAINS

Les problèmes européens. — Wall Street, bien que surpris par la décision du Président Roosevelt d'envoyer en mission spéciale en Europe un de ses plus intimes collaborateurs n'a réagi dans aucun sens. On semble attendre de connaître exactement l'accueil fait à cette initiative par les grands pays européens. On ne commente pas, on enregistre sans plus les déclarations officielles.

En revanche, dans les milieux bancaires on a accueilli avec la plus grande faveur les exposés de M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, sur la nécessité d'envisager dès à présent les possibilités de rétablir après les hostilités le commerce international; ces études ne concernent pas seulement l'Europe mais aussi l'Extrême-Orient. Quant aux neutres, il y en a plusieurs catégories, ceux qui sont directement menacés par Hitler et Staline — à qui M. Roosevelt a dit ce qu'il pensait sur l'agression ignoble contre la Finlande — et ceux qui sont assez éloignés du théâtre de la guerre pour pouvoir dès à présent penser à organiser l'après-guerre. La Belgique, la Hollande, la Roumanie, la Hongrie, la Yougoslavie ont d'autres soucis immédiats. Mais dans les milieux financiers pour une fois, au moins, on est d'accord, avec M. Roosevelt et ses porte-paroles sur le triomphe nécessaire de la liberté commerciale internationale, et par conséquent a fortiori de la liberté des affaires à l'intérieur, par une atténuation du New Deal. Quoi qu'il en soit, les initiatives internationales, de l'avis de Wall Street, ne pourront que bénéficier aux Alliés dont la force et l'unité s'affirment de jour en jour. Le vote unanime de la Chambre française est une manifestation hautement appréciée ici.

La reprise des valeurs. — Malgré l'irrégularité qui a caractérisé le marché sous l'influence de prises de bénéfices, en terminant dans une atmosphère plus confiante, ce qui est d'autant plus significatif que le mouvement de reprise a coïncidé non seulement avec l'inauguration, pour ainsi dire officielle, de la campagne électorale, mais aussi avec l'accentuation du ralentissement des affaires, notamment dans l'industrie sidérurgique et du bâtiment et la baisse de certaines matières premières. La re-

prise a été attribuée à des considérations d'ordre technique. Le marché ayant amplement escompté l'effet des éléments défavorables a été jugé «survendu».

Le ralentissement des affaires. — Il se manifeste particulièrement dans l'industrie sidérurgique et, de l'avis des milieux spécialisés, l'activité des aciéries pourrait descendre à 90 0/0 de leur capacité normale. Il est à noter, cependant, que ce mouvement ne surprend guère le monde des affaires, car l'activité de l'industrie se maintient à un niveau anormal pendant plusieurs mois, et le volume des commandes nouvelles en décembre et en janvier était inférieur à la production courante. La position des stocks industriels n'inspire pour le moment aucune inquiétude. L'industrie automobile et autres consomment davantage d'acier qu'elles n'en achètent.

L'indice de la production industrielle pour janvier est établi par la Federal Reserve Board à 120 contre 128 en décembre. A part les aciéries, c'est l'activité des industries textile, pétrolière, charbonnière et électrique qui tend à diminuer.

Par contre, les entreprises d'aviation et d'outillage industriel n'arrivent pas à exécuter les commandes dont elles sont littéralement inondées.

Matières premières. — La tendance à la baisse des matières

premières s'est accentuée ces derniers jours. Elle est due en premier lieu à l'évolution des opérations militaires en Europe et à la «guerre calme» comme on dit aux Etats-Unis, qui ne favorise pas la consommation des métaux. Elle est due aussi à la baisse des frets et, en particulier, au fait que les deux Empires Alliés se suffisent à eux-mêmes dans une mesure beaucoup plus grande qu'en 1914.

Les abaisssements successifs du prix du cuivre qui cote actuellement 11,25 cents la lb., reflètent le déséquilibre entre les offres et les demandes, résultat de la cessation d'achats franco-britanniques sur le marché américain.

La consommation intérieure laisse beaucoup à désirer. Les stocks industriels fin 1939 représentaient 300.000 tonnes en face de 238.000 t. d'ordres en carnet.

Les marchés du plomb et de l'étain sont également inactifs. L'industrie du fer blanc travaille à 70 0/0 de sa capacité contre 90 pour cent en octobre. Les marchés du coton et du caoutchouc sont hésitants, la spéculation s'étant cantonnée dans la réserve.

Le problème de l'or. — L'Administration est nettement hostile à la mise en circulation des pièces d'or, et d'autre part le Trésor, malgré l'afflux continu de métal jaune vers les Etats-Unis, a pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'inflation de crédits.

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.C. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 1er AU 8 MARS 1940

DESIGNATION DES VALEURS	1er Mars 1940	8 Mars 1940	DESIGNATION DES VALEURS	1er Mars 1940	8 Mars 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o Lst.	78 1/2	78 3/16	Dom. Ch. Fadl, Act.... L.E.	4 3/16	4 7/32
Privilégiée Lst.	68 1/4	68 5/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 27/64	1 33/64
Bons du Trésor 4 1/2% ... L.E.	98 1/2	100 a	Gharb. Land Cy. Fd. L.E.	0 3/16	0 13/64
Lots Turcs Frs.	2 v.	2 v.	Anglo-Eg. Land Allot. L.E.	3 1/64	3 1/64
Trib. d'Eg. 3 1/2% ... Lst.	90	90	Sté. Fonc. d'Egypte ... Lst.	7 a	7 a
Tribut d'Eg. 4% Lst.	96 1/2	96 1/2	Wadi-Kom-Ombo, Act. Lst.	6 23/32	6 3/4
			Wadi-Kom-Ombo, Fd. Lst.	36 1/4	36 1/4
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 13/16	0 13/16
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	400	400	Union Foncière Lst.	2 27/32	2 13/16
National Bank Lst.	25 3/8	25 7/8	Eg. Enter. et Dev. ... L.E.	5 3/8	5 3/8
Créd. Fon. Egypt. Act. Frs.	540	555	Eg. Enter. et Dev. Fd. L.E.	0 1/2	0 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10... Frs.	1042	1020	Cairo-Héliopolis Frs.	265	265
Cré. Fon. Ob. lots 1903 Frs.	320	323	Cairo-Héliopolis, Fd... L.E.	8 1/2	8 21/32
Cré. Fon. Ob. lots 1911 Frs.	269	271	Cairo-Héliopolis, Ob... Frs.	496	497 1/2
Cré. Fon. Obl. 3 1/2% ... Frs.	503	503	Egypt. Delta Land ... Lst.	0 15/16	0 63/64
Cré. Fon. Ob. 3 % Frs.	399 1/2	399 1/2	New-Egyptian Cy..... Sh.	15/11 1/4	15/9
Crédit Foncier obl. 3 1/2% Em. 1937 L.E.	79,75	79	Sté. Im. Gare Caire... L.E.	3 a	3 a
Banque d'Athènes Frs.	7 3/4	7 3/4	Koubbeh Gardens ... L.E.	0 57/64	0 57/64
Sté. An. Belgo - Egyp- tienne, Part Soc. Frs.	18	19 1/4	Cairo Suburban Land L.E.	3 a	3 a
Land Bank, Act. Ord. Lst.	3 21/32	4 5/64			
Land Bank, Fond. Lst.	33	37 1/4			
Land Bank, Ob. 3 1/2% ... Frs.	371 1/4	371 1/4			
Land Bank, Ob. 4% ... Frs.	61 3/4	61 3/4			
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930 P.T.	830	880			
Land Bank 5% 1926... Lst.	85 1/4	85 1/4			
Land Bank 5% 1927... L.E.	85 3/4	85 3/4			
Banque Misr L.E.	5 5/16	5 5/16			
Bq. Com. Grèce, Act. Frs.	18 1/2	18 1/2			
Mortgage Bank of Pa- lesine, Act. Ord. ... L.E.	5.18 excn.	4.98 excn.			
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1939-56 série X L.E.	89,75	89,75			
Ob. 5% 1941-56 sér. Y L.E.	90,75	90,75			
EAUX			SOCIETES INDUSTRIELLES		
Eaux Caïre Act. Frs.	117	117 1/2	Crown Brewery Frs.	167	167
Eaux Caïre, Jouiss. ... Frs.	319	323	Cie. Frigorifique L.E.	5 7/32	5 1/4
Eaux Caïre, Fond. ... Frs.	2280	2270	Sté. Eg. Irrig. Act. ... L.E.	2 a	2 a
Eaux Caïre, Obl. 4% ... Lst.	86 1/8	86 1/8	Manure-Cy. L.E.	1	1
Eaux Caïre, Obl. 4% ... Lst.	86 1/4	86 1/4	Salt and Soda Sh.	51/1 1/2	51/1 1/2
			Port-Said Salt Sh.	52/4 1/2	52/66
			Anglo-Eg. Oilf., Act. Lst.	3 15/64	3 7/32
			Suc. et Raf. Eg., Ord. Frs.	149	148 1/4
			Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	118	117 1/2
			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	432 a	425 excn.
			Suc. et Raf. Eg. Fd. L.E.	4 1/8	4 3/16
			Elect. Light and Pow. L.E.	16 23/32	16 23/32
			Elect. Light Pow. Jss. L.E.	12 a	12 a
			Indust. du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filat. Nationale Ord. Lst.	12	12
			Cairo Sand Bricks ... Lst.	2 23/32	2 23/32
			Imprimerie Misr..... L.E.	7 1/2	7 1/2
			Sté Misr Egr. Coton... L.E.	3 3/4	3 3/4
			Plâtrière Ballah..... L.E.	8 3/32	8 3/32
			Alexandria Pressing ... Lst.	7 3/4	7 3/4
			« Al-Chark » Cie. Ass. sur la Vie L.E.	4 3/4 v	4 3/4
			Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	925	910
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 3/4	5 21/32
			The As. Coton Ginners Lst.	0 33/64	0 33/64
			Sté. Finan. et Ind. d'Egypte, Act. L.E.	10 3/4	10 3/8
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung... Lst.	11 1/2	12 1/32
Aut.-Om. Caïre, Act... L.E.	3 35/64	3 3/4	Gd. Hôt. Ob. Série A. Lst.	98 3/16	98 3/16
Aut.-Com. Caïro Fd. L.E.	0 7/8	0 7/8 a.	Up. Eg. Hot., Nouv... L.E.	0 7/8	0 7/8
Menzaleh Canal, Act. P.T.	162	162	Up. Eg. Hot., Ob. 5% L.E.	82 7/8	82 7/8
Ch. Fer Kéneh, Act.... Lst.	15 3/4	14 1/2	Egyptian Hot., Ord. ... Lst.	0 63/64	0 15/16
United Egypt. Nile ... L.E.	1 5/32	1 5/32	Egyptian Ho., Priv.... Lst.	7 3/8 v.	7 3/8 v
Ob. Suez 3% 2e série... Frs.	983	1082			
Ob. Suez 3%, 3e. série Frs.	953	1046			
Suez 5% Frs.	1002	1086			
Trams Alex. Div. ... Frs.	140 v.	140			
Trams Alex., Act. Jss. Frs.	18	18 3/4			
Trams Alex., Ob. 4% Frs.	490	480 excn.			
Trams Caïre, Part Soc. Frs.	50	51 1/2			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 1er AU 8 MARS 1940

DESIGNATION DES VALEURS	1er Mars 1940	8 Mars 1940	DESIGNATION DES VALEURS	1er Mars 1940	8 Mars 1940
Empr. Municipal 1902 Lst.	98 3/8	98 1/4	Alexandria Ramleh ... Lst.	0 19/32	0 19/32
Empr. Municipal 1919 L.E.	90	96 1/2	Trams Alex., Div. Frs.	148	148
Land Bank, Act. Lst.	3 23/32	4 1/32	Trams Alex., Jouiss.... Frs.	18	18
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	35	35 1/4	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	490	480.80
Land Bank, Obl. 4%... Frs.	380	398 v.	Press et Dépôts, Act. L.E.	13 5/8	13 1/8
Land Bank, Fond. ... Lst.	62 1/4	62 1/4	Presses Libres L.E.	9 1/8	9
Commercial Bank Lst.	1 31/32	1 31/32	Net. et Pressage L.E.	6 9/16	6 5/8
Alexandria Water Lst.	13 1/16	12 15/16	Alex. Pressing L.E.	7 15/16	7 27/32
Béhéra, Ord. Lst.	10 3/4	10 5/8	Bonded War, Ord. ... Lst.	5 5/16	5 1/8
Béhéra, Priv. Lst.	4 5/16	4 7/16	Bonded War, Priv. ... Lst.	4 1/2	4 1/2
Urb. et Rurales Lst.	2	2	Filat. Nationale, Act. Lst.	12 1/32	11 11/16
Urb. et Rurales, Fond. Lst.	0 1/4	0 1/4	Bomonti et Pyramides Frs	120	127 1/2
Union Foncière Lst.	4 5/8	2 27/32	Salt and Soda Sh.	51/7 1/2	50/7 1/2
The Gabbary Land ... L.E.	1 7/8	1 7/8	Port-Said Salt Sh.	52/3	52/7 1/2
Delta Lt. Rys., Priv.... Lst.	0 5/8	0 5/8	Ass. Cotton Ginners... Lst.	0 17/32	0 1/2

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	1/3/40		2/3/40		4/3/40		5/3/40		6/3/40		7/3/40	
	O.	C.										
SAKELLARIDIS:												
Mars	19.25	19.05	19.45	19.38	19.13	18.95	19.—	18.93	18.95	18.90	18.93	18.98
Mai	19.73	19.68	19.70	19.73	19.60	19.43	19.53	19.46	19.55	19.38	19.55	19.50
November	—	20.32	20.35	20.38	20.22	20.20	20.15	20.10	20.10	20.03	19.93	20.10
ACHMOUNI:												
Mars	18.90	17.74	17.80	17.96	17.85	17.79	17.85	17.85	17.86	17.74	17.82	17.83
Mai	18.65	18.57	18.58	18.61	18.54	18.41	18.47	18.46	18.50	18.35	18.34	18.45
Juillet	19.14	19.01	18.97	19.05	18.88	18.87	18.89	18.85	18.83	18.76	18.78	18.4
Novembre	19.28	19.25	19.25	19.31	19.15	19.15	19.25	19.23	19.16	19.08	19.05	19.09
ACHMOUNI:												
Avril	17.85	17.76	17.68	17.22	17.63	17.46	17.55	17.61	17.68	17.53	17.53	17.66
Juin	18.06	18.—	17.94	18.—	17.90	17.79	17.88	17.90	17.97	17.82	17.85	17.94
Août	—	18.05	18.13	18.12	17.87	17.89	17.97	18.—	18.—	17.92	18.—	18.04
Octobre	17.99	17.98	17.94	18.02	17.92	17.83	17.90	17.81	17.94	17.80	17.80	17.88
Decembre	18.7	18.01	18.—	18.09	17.92	17.91	17.98	17.99	18.02	17.87	17.90	17.94
GRAINES DE COTON:												
Mars	67.1	65.5	—	67.—	—	66.—	—	65.—	—	64.7	64.8	64.8
Avril	68.9	68.8	68.4	68.6	68.2	68.2	68.1	67.8	67.6	67.2	67.1	67.3
Mai	69.9	69.7	69.7	69.4	69.5	69.3	69.5	69.1	68.6	68.5	68.6	68.3
Juin	70.5	70.5	70.7	70.2	70.—	70.4	70.4	70.—	70.1	69.5	69.7	69.4
Novembre	—	72.4	71.9	72.1	71.7	71.8	71.4	71.3	71.3	70.9	71.—	70.9

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 8 Mars 1940.

La semaine a été caractérisée, dans le domaine politique, par ce qu'on appelle «l'incident des charbonniers.» L'Amirauté anglaise ayant décrété l'embargo sur le charbon allemand, les navires italiens qui transportaient ce combustible furent saisis, à partir du 1er Mars 1940.

Toutefois, il ne fut pas dramatiser cet incident anglo-italien, car de part et d'autre on fait preuve d'un calme parfait. Il est permis d'espérer qu'un compromis interviendra bientôt et que l'incident sera réglé à l'amiable.

La mission de M. Sumner Welles touche à sa fin, et il semble, qu'apparemment elle n'ait pas donné un résultat concret. D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement, puisque l'éminent homme d'Etat américain ne procédait qu'à une simple oeuvre d'information.

La pression russe en Finlande se fait de plus en plus sentir. Malgré des pertes énormes, les russes continuent à jeter des masses énormes contre les défenses finlandaises. Viborg tient toujours, mais jusqu'à quand? L'aide au brave peuple finnois devient de plus en plus urgent. Espérons qu'elle arrivera à temps pour permettre à la Finlande de repousser finalement l'agresseur.

Les marchés internationaux firent preuve d'un peu plus d'activité et de fermeté. A Paris, après une semaine d'abstention due aux limites de 10 0/0 imposées par les Autorités, les obligations Suez ont pu être cotées. Chaque jour a enregistré de nouvelles plus-values qui à ce jour atteignent presque 100 0/0.

Les marchés cotonniers furent plus fermes, New York en particulier qui a enregistré quelques séances de reprises.

Notre Bourse des Valeurs s'est mieux comportée cette semaine. Une vive reprise s'est manifestée sur les obligations Suez entraînant le reste de la cote.

FONDS D'ETATS

L'Unifiée termine plus faible, en perte d'une fraction, à Lst. 78 3/16. Par contre, la Privilégiée gagne une fraction à Lst. 68 5/16. Les Bons du Trésor sont recherchés à L.E. 100 contre 98 1/2. Le Tribut 3 1/2 0/0 reste inchangé à Lst. 90.

BANCAIRES

L'action National Bank clôture à Lst. 25 13/16 contre 25 3/8. L'action Crédit Foncier avance à frs. 555 contre 540. Les obligations à lots sont également plus fermes. L'émission 1903 clôture à frs. 323 contre 319. L'émission 1911 termine à frs. 271 contre 269.

La Banque d'Athènes est recherchée à frs. 7 3/4, sans changement. L'action Land Bank avance à Lst. 4 5/64 contre 3 21/32. La fondateur termine à Lst. 37 1/4 contre 33. Il serait question de distribuer un coupon de 4/- aux actions. Les obligations 4 1/2 0/0 clôturent à P.T. 880 contre 830. Leur procès sera plaidé samedi devant la Cour d'Appel Mixte.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire clôture à frs. 323 contre 319. Nous donnons par ailleurs quelques indications sur les résultats de l'exercice 1939 et sur le coupon qui sera distribué.

Les obligations Suez ont enregistré un vif mouvement de hausse. Ce sont les 3 0/0 qui sont surtout recherchées, étant donnée la date éloignée de leur amortissement. Les 3 0/0 cotent frs. 1082 contre 983 et les 5 0/0 terminent à frs. 1086 contre 1002.

La jouissance Trams d'Alexandrie est plus ferme à frs. 18 3/4 en gain d'une fraction. Il en est de même de la part sociale Trams du Caire, qui clôture à frs. 51 1/2 contre 50.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La tendance meilleure du marché cotonnier a favorablement influencé la tenue de ces valeurs.

L'action Cheikh Fadl est recherchée à L.E. 4 7/32 en gain d'une fraction. La Gharbieh Land termine à L.E. 1 33/64 contre 1 27/64.

L'action Kom-Ombo clôture à Lst. 6 3/4 en gain d'une fraction. La fondateur demeure inchangée à Lst. 36 1/4.

L'ordinaire Béhéra est plus faible à L.E. 10 3/4 contre 11. Il en est de même de l'Union Foncière qui cède une fraction à Lst. 2 13/16.

L'action Cairo-Héliopolis demeure inchangée à frs. 265. La fondateur est plus ferme à L.E. 8 21/32 contre 8 1/2.

La Delta Land termine à Lst. 0 63/64 contre 0 15/16. La New-Egyptian cède une petite fraction à sh. 15/9.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est inchangée à frs. 167. La Frigorifique gagne une petite fraction à L.E. 5 1/4. La Salt and Soda est inchangée à sh. 51 1/2. La Port Said Salt est recherchée à sh. 52/6 en gain d'une petite fraction. L'Oilfields cède une petite fraction à Lst. 3 7/32.

L'ordinaire Sucrieries est à frs. 148 1/4, en perte d'une fraction. Il en est de même de la privilégie qui clôture à frs. 117 1/2. Par contre, la fondateur est plus ferme à L.E. 4 3/16 en gain d'une fraction.

La Filature Nationale demeure inchangée à Lst. 12. La Filature Misr est plus ferme à L.E. 5 29/32 contre 5 3/4. L'action Ciment Tourah est plus faible à P.T. 910 contre 925.

La Ginnners demeure inchangée à Lst. 0 33/64. La Financière et Industrielle est plus faible à L.E. 10 3/8 contre 10 3/4.

HOTELIERES

Lst. 12 1/32 contre 11 1/2. L'action Upper Egypt Hotels est inchangée à L.E. 0 7/8. L'ordinaire Egyptian Hotels est offerte à Lst. 0 15/16 contre 0 63/64.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 1er Mars 1940, s'est élevée à 16.699 mètres cubes de pétrole brut contre 12.217 m.c. en 1939 à la même époque.

Depuis le 1er Janvier, 145.052 m.c. contre 103.104 m.c., soit en plus 41.948 m.c.

REDUCTION DES STOCKS D'ETAIN

D'après les chiffres officiels, l'ensemble des stocks d'étain dans le monde s'établissait à fin Janvier à 49.370 tonnes, contre 50.407 le mois précédent.

Les stocks «visibles» étaient évalués à 34.837 t., contre 37.705 et les réserves des fonderies, la British Tin Smelting» comprise, s'élevaient à 14.533 tonnes, contre 12.702 à fin décembre.

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance.	Clôture 7/3/40	Clôture 29/2/40	Clôture de l'année passée	Maximum	Minimum des prix
Sakel :					
Mars	18.98	19.30	12.72	19.95	18.90
Mai	19.47	19.80	12.77	19.75	19.43
Juillet	19.82	—	12.81	20.38	19.82
Novembre	20.08	20.55	—	20.38	19.93
Giza 7 :					
Mars	17.80	17.94	12.68	18.00	17.65
Mai	18.42	18.63	12.71	18.68	18.30
Juillet	18.78	19.06	12.79	19.14	18.76
Novembre	19.08	19.31	12.63	19.40	19.05
Haute-Egypte :					
Avril	17.64	17.87	10.36	17.86	17.41
Juin	17.95	18.07	10.43	18.07	17.75
Août	18.05	18.12	10.43	18.03	17.80
Octobre	17.87	17.98	10.21	18.03	17.80
Décembre	17.93	18.02	—	18.09	17.80

NEW-YORK

7/3/40	Mai	10.77	—	Octobre	9.81
29/2/40	"	10.77	—	"	9.83
l'année passée	"	8.39	—	"	7.70

LIVERPOOL

Giza 7	Mai 7/3/40	10.24	—	29/2/40	10.15
Haute-Egypte	"	10.02	—	"	9.95
Américain	"	7.95	—	"	7.90

Jeuudi, le 7 mars 1940.

CONTRATS

A la première séance de la période en revue (la veille du premier jour de livraison des filières Mars) de grosses ventes spéculatives de l'échéance courante Giza et des transferts extensifs de positions acheteur à des échéances plus éloignées réagirent défavorablement sur le marché en général, et les prix baissèrent fortement sur toute la ligne. Mais le matin suivant, malgré des dépêches décourageantes de New-York, le ton devint meilleur. Des filières se montent à 4000 cantars contre le contrat Sakel et à 25.250 cantars contre le contrat Giza et la masse des liquidations du jour précédent avaient grandement allégé la position du Giza, et les offres étant petites un terrain appréciable fut regagné sur des achats réactionnaires et des couvertures de découvert. La faiblesse continue à New-York ensemble avec des craintes d'une augmentation de la tension anglo-italienne provoquèrent alors des réalisations et la reprise fut perdue en partie, mais une reprise subséquente du marché américain, des dépêches fermes de Liverpool et l'apparition de quelques ordres d'achat du commerce en Giza ainsi qu'en Ashmouni restaurèrent la confiance, et depuis lors le marché fut plus ferme. A part des opérations de transfert d'échéances rapprochées à des

échéances plus éloignées, les affaires furent peu nombreuses, mais les contrats étant en quantité limitée pour la plupart et de nouveaux ordres du commerce compensant des ventes intermittentes en fixation de prix, les prix tendirent à se raffermir malgré qu'il n'y eut aucun autre encouragement de l'étranger.

Les exportations pendant février se montèrent à seulement 638.716 cantars contre 857.403 cantars pour le même mois de 1939, mais portèrent le total pour la saison à 4 millions 351.701 cantars : un chiffre qui dépasse de 619.000 cantars celui de l'année passée pour la période correspondante. En se basant sur l'estimation de la récolte de décembre du Ministère de l'Agriculture et en allouant 600 000 cantars pour la consommation des filatures locales, l'excédent exportable de tous les cotons au 1er mars, était de 4.473.775 cantars, les positions de l'approvisionnement des principales variétés étant comme suit :

Giza 7 :	Cantars
Report de 1938-39	199.000
Récolte	2.731.000
Approvisionnement de la saison	2.930.000
Moins : Consommation estimée locale	80.000
Approvisionnement exportable de la saison	2.850.000

Moins : Exportations au 29 février 1940 1.307.893

Approvisionnement exportable au 1er mars 1.543.107

Maarad, Sakel, Sakha et Giza 26:
Report de 1938-39 149.000
Récolte 712.000

Approvisionnement de la saison 861.000

Moins : Exportations au 28 février 1940 397.124

Approvisionnement exportable au 1er mars 463.876

Giza 12 :
Report de 1938-39 49.000
Récolte 340.000

Approvisionnement de la saison 389.000

Moins : Exportations au 29 février 1940 175.462

Approvisionnement exportable au 1er mars 213.538

Ashmouni et Zagora :
Report de 1938-39 290.000
Récolte 4.793.000

Approvisionnement de la saison 5.083.000

Moins : Consommation estimée locale 520.000

Approvisionnement exportable de la saison 4.563.000

Moins : Exportations au 29 février 1940 2.880.675

Approvisionnement exportable au 1er mars 1.682.325

Les exportations du 1er mars au 31 août de l'année passée étaient comme suit : —

Variété :	Cantars
Giza 7	980.056
Maarad, Sakel, Sakha et Giza 26)	483.018
Giza 12	65.220
Ashmouni et Zagora	2.496.377
Divers :	87.448

Total : 4.112.119

La comparaison des chiffres d'exportation ci-dessus avec les quantités de l'approvisionnement actuel fait ressortir la force statistique des variétés à soie courte, dont l'excédent actuel est d'environ 800.000 cantars plus petit que les exportations de l'année passée de mars à août inclusivement. D'un autre côté, l'approvisionnement actuel du Giza 7 dépasse de

quelques 560.000 cantars les exportations mars/août de l'année passée.

Le marché a maintenant une apparence plus stable, la position technique s'étant renforcée comme suite des récentes vagues successives de positions acheteur et de l'établissement d'une position à découvert appréciable à la baisse,

et si la demande de l'étranger, dernièrement renaissante, montre quelque nouvelle extension ou si le prix de l'américain prend une tendance haussière l'encouragement aura probablement une réponse.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été actif à la plupart des séances

cette semaine, et les ventes se sont montées en moyenne à plus de 2000 balles par jour. L'intérêt s'est porté principalement sur le Giza 7 des grades au-dessous du FGF et au-dessus du Good, mais l'Ashmouni a été aussi bien demandé ainsi que le Zagora et le Sakel. Les autres variétés ont trouvé peu d'acheteurs.

STATISTIQUES MI-SAISON 1939 - 40

Mouvement de la récolte au 29/2/40 et Stocks Alexandrie

	Crs.
Stocks à Alexandrie le 1/9/39	743,476
Arrivages pendant les six mois finissant le 29/2/40	7,046,519
Total disponible pendant la première moitié de la saison	7,789,995
Moins : Exportation au 29/2/40	4,851,701
Consommation Alexandrie au 29/2/40	105,660
	4,957,361
Stocks d'Alexandrie au 29/2/40	2,832,634

PAR VARIÉTÉS

	Guiza 7	Sakel	Maarad	Ashmouni et Zagora	Divers
	Crs.	Crs.	Crs.	Crs.	Crs.
Report au 1/9/39	199,523	78,286	55,800	289,458	120,409
Arrivages au 29/2/40	2,089,185	173,669	265,895	3,966,967	550,803
Total disponible	2,288,708	251,955	321,695	4256,425	671,212
Moins : Exportations et consommation Alex. au 29/2/40	1,307,893	141,097	186,175	2,961,393	360,803
Stocks Alexandrie	980,815	110,858	135,520	1,295,032	310,409

Comparaison de la destination des exportations pendant les six dernières années, considérées en pourcentages

	1/2 année				
	1939/40	1938/39	1937/38	1936/37	1935/36
	%	%	%	%	%
L'Angleterre	36.3	31.9	31.9	33.5	34.4
L'Europe					
France	18.6	11.2	13.0	11.6	14.0
Allemagne	5.8	11.9	12.2	7.8	8.9
Italie	4.5	6.3	6.7	6.4	4.7
Tchécoslovaquie	4.8	2.3	3.5	4.2	3.8
Suisse	8.8	4.8	4.3	4.1	3.3
Autres	8.7	14.2	13.3	11.5	15.1
L'Inde	8.7	4.8	7.3	5.0	3.9
Japon et Chine	12.8	10.4	5.7	12.6	8.7
Amérique	3.5	2.2	2.1	3.3	3.2

CONTRATS

Période	Prix Moyen (Echéances rapprochées)					
	Sakel 1939/40	Sakel 1938/39	Guiza 7 1939/40	Guiza 7 1938/39	Haute-Egypte 1939/40	Haute-Egypte 1938/39
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Septembre	14.45	13.15	13.20	12.70	11.20	10.25
Octobre	13.50	14.20	12.35	14.05	10.75	11.10
Novembre	15.00	13.95	13.50	14.00	12.30	11.05
Décembre	19.90	12.95	17.55	12.90	16.55	10.50
Janvier	20.60	12.10	18.70	12.10	18.00	10.10
Février	19.85	12.25	18.40	12.00	17.65	9.90
Moyen prix au 29/2/40	17.20	13.10	15.60	13.00	14.60	10.50
Cotations les plus élevées à ce jour des échéances rapprochées		Sakel	\$ 25.70		(13/12/39)	
		Guiza 7	\$ 23.10		(13/12/39)	
		Haute-Egypte	\$ 21.11		(13/12/39)	
Cotations les plus basses à ce jour des échéances rapprochées		Sakel	\$ 12.55		(1/9/39)	
		Guiza 7	\$ 11.40		(1/9/39)	
		Haute-Egypte	\$ 9.53		(1/9/39)	

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 8 Mars 1940.

Les marchés dirigeants continuent à faire preuve de fermeté. Les prix des céréales et, en particulier, les cours du sucre, ont enregistré des plus-values.

Par contre, notre place demeure calme avec des prix faibles.

FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago débuta en avance de 1 point et le marché se raffermi encore par la suite. La cote termina à 103 1/2 cents.

Le ton demeure soutenu par suite des craintes que la récolte ait subi des dégâts et parce que les conditions atmosphériques ne la favorisent pas suffisamment. Il y a lieu de signaler aussi une amélioration de la demande de farines et une meilleure tenue du marché du disponible.

La demande de farines a laissé encore à désirer et cela signifie une augmentation des stocks et un marché faible. Les revendeurs et les boulangers continuent à se fournir au ralenti, dans l'espoir d'acheter toujours meilleur marché. En dernier lieu on a pratiqué les prix suivants: Farine supérieure P.T. 103 le sac de 54 ocques, qualité moyenne des cylindres P.T. 135 le sac de 80 ocques et farine basse des meules P.T. 129 le sac de 80 ocques.

Les cotations de l'origine et les prix de la marchandise prompté sont restés les mêmes pour les farines australiennes et américaines. En fin de semaine ils s'établissent comme suit:

Farine Australienne

Disponible en transit franco
Bonded: Port-Saïd Lst. 11 3/4 — 12 1/4.

Chargement février Lst. 11 1/2 — 12.

Farine Américaine

Disponible en transit franco
Bonded: Alexandrie Lst. 16 1/2 — 16 3/4.

Dédouanée le sac de 54 ocques P.T. 180 — 183.

Droits de douane: farine la tonne P.T. 930.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 8142 sacs contre 8492 sacs. Celui de Port-

Saïd est de 13421 sacs contre 14814 sacs.

La huitaine sous revue s'est signalée, pour le marché du blé indigène, par une accentuation de la faiblesse qui se traduit par une baisse de P.T. 4 — 5 par Ardeb. Le blé hindi Saïd de 22 1/2 kirats, ne vaut plus que P.T. 150 — 151 l'Ardeb. Il n'y a pas à s'en étonner car, avec les facteurs adverses que nous avons déjà mentionnés ici, on ne pouvait pas s'attendre à mieux. La situation pourra même empirer car nous ne sommes plus séparés de la nouvelle récolte que de deux mois seulement et la position statistique de notre blé ne présente rien d'encourageant. On parle volontiers d'exporter du blé pour soulager le marché, mais il ne pourrait plus être question de cette saison croyons-nous, car si le gouvernement voulait exercer le contrôle qu'il faut pour sauvegarder le bon renom de notre pays, on s'apercevrait vite que l'exportation du blé n'est pas chose facile. On parle aussi d'une augmentation des avances sur le blé de la nouvelle récolte, mais notre marché reste impassible à toutes les rumeurs, le seul facteur agissant étant la pauvreté de la demande de blé et de farines.

On a reçu cette semaine 24586 Ardebs de blé dont 4718 du Saïd

et 19.868 du béhéra. Le blé moyen a été vendu à P.T. 150 — 151 l'Ardeb de 150 kilos le hindi Saïd, à P.T. 143 le baladi Saïd, à P.T. 146 le hindi béhéri et à P.T. 140 le baladi béhéri blanc.

SUCRES

La Bourse de New-York débuta sans changement sur la clôture précédente. Par la suite, une vive reprise se produisit et la cote termina à 193 cents.

On attribue la fermeté des contrats aux couvertures de l'étranger et plus particulièrement pour compte d'intérêts cubains contre des ventes de sucre roux.

Les exportations de Java pendant l'année 1939 ont atteint les 1.347.700 tonnes, le plus haut chiffre enregistré depuis 1932 quand les expéditions s'élevèrent à 1.478.172 tonnes. Les exportations de 1939 ont dépassé celles de 1938 de 292.790 tonnes, soit à peu près de 28 0/0, et cette différence est due en premier lieu aux plus grandes expéditions effectuées aux Indes où la production fut déficitaire à la suite de la sécheresse.

Notre marché du sucre pour le transit est resté calme et fut dépourvu d'intérêt. Les marchés d'alentour témoignent de la même in-

COMPTOIR DES CEMENTS

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN

Siège Social au Caire:

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE"

B.P. 844 — Tél. 46025

Bureaux à Alexandrie:

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397 - Téléph. 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

"SUPERCRETE"

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

"SEAWATER CEMENT"

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

PRODUCTION ANNUELLE: 600.000 tonnes

R.G. Caire, No. 18424.

différence pour notre marché du disponible où le mouvement de cette semaine a été encore des plus restreints. Une baisse des prix au-dessous des niveaux actuels, étant donné surtout la légèreté de notre stock, ne serait pas justifiée, d'autant plus que l'écart entre le prix demandé par l'origine pour le chargement Mars et celui de la marchandise prompte franco Bonded Port-Said n'est plus que de 1/4 de £ ce qui est très raisonnables. Les prix du marché sont par conséquent stables à £ 15 5/8 la tonne pour le sucre Java en sac de 100 kilos et £ 15 1/2 pour les sacs de 2 cwts. et, comme nous le disons plus haut, les achats des consommateurs habituels furent très faibles.

Pour le chargement Mars, Java demande £ 15 1/4 la tonne cif Port Said, mais on rapporte très peu d'affaires pendant la huitaine qui vient de prendre fin.

Aucun changement n'est à signaler dans le marché du sucre égyptien où les prix sont stationnaires. Le granulé vaut P.T. 4 l'ocque, le concassé P.T. 4, les pains P.T. 4 6/10 et les tablettes P.T. 4 1/2.

RIZ

Le règlement des filières à la fin de chaque mois est toujours la cause d'une offre abondante de marchandise disponible qui occasionne des reculs plus ou moins sensibles dans les prix du riz. L'échéance février est une de celles qui comporte des quantités assez importantes de riz mamsouh dont le placement sera assez pénible. Ces ventes tombent dans une ambiance d'apathie où les acheteurs sont mal disposés. Il n'est donc pas étonnant que malgré son bas prix, cette qualité ait encore abandonné P.T. 2 par sac depuis jeudi dernier. Toutefois, à la fin de cette semaine une vive reprise se produisit qui regagna aux cours leurs pertes antérieures. Ainsi, pour le mamsouh, la marchandise prompte vaut P.T. 96 et la livraison P.T. 98.

Le cargo et le glacé ont été traités en quantités modérées avec la Grèce, la Syrie et la Palestine mais leurs prix s'inscrivent aussi en hausse, le premier à P.T. 94 pour le disponible et P.T. 95 pour les livraisons et le second à P.T. 104 pour la marchandise prompte et P.T. 106 pour le contrat. Le riz non décortiqué est plus ou moins stationnaire aux environs de P.T. 550 la dariba rendue franco Alexandrie.

SACS VIDES

A l'exception des sacs à graines lbs. 5 (angus) qui sont un peu recherchés et dont le stock est léger, toutes les autres qualités sont en

baisse plus ou moins importante, par suite de l'insuffisance de la demande et des grands arrivages. Par contre les cotations de Calcutta n'enregistrèrent pas de nouveaux reculs cette semaine.

Les sacs à coton ont perdu 10/40 par sac depuis la semaine dernière et ne valent que P.T. 8 25/40. Les sacs à sucre lbs. 2 1/2 abandonnent aussi 15/40 et sont offerts à P.T. 5 25/40. Les sacs à riz lbs. 2 1/4 sont aussi faibles à P.T. 4 28/40 le sac. Les lbs. 3 1/4 baissent également de 20/40 et ne valent plus que P.T. 8 10/40. Les sacs à graines ordinaires lbs. 5 reculent à P.T. 11 perdant 8/40 depuis la semaine dernière.

Pour le chargement Mars de l'origine les derniers cours sont les suivants:

Lbs. 3	168/-
" 2 1/4	91/-
" 2 1/2	107/-
" 3 1/4	140/-
" 5	185/-
" 5 (angus)	210/-

Les stocks de sacs dans les Bonded de Port Said est de 5.702 bal-

les contre 1.165 balles de la semaine dernière. Il existe 882 balles de sacs à coton dans les Bonded de Port Tewfick.

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE

du 26 Février au 2 Mars 1940
Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
4.286 d'un montant de 1.265.474	
Même semaine 1939 :	
5.434 d'un montant de 1.000.043	
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour:	
38.980 d'un montant de 11.513.653	
Même époque 1939 :	
46.834 d'un montant de 8.827.742	

CAIRE

du 26 Février au 2 Mars 1940
Nombre des effets présentés à la Compensation :

	L.E.
9.228 d'un montant de 1.642.918	
Même semaine 1939 :	
11.298 d'un montant de 1.540.507	
Total du 1er Janvier 1940 à ce jour:	
82.377 d'un montant de 12.218.008	
Même époque 1939 :	
89.767 d'un montant de 12.366.119	



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne

R.C. Alex. No. 278

Fondateur : ÉMIN YÉHIA PACHA

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23, RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail
Automobiles, Vol, Transports, etc.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Jeudi 21 mars 1940

Manure Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 6, rue Chériffein, Le Caire, à 5 h. 30 p.m.

Comptoir Cotonnier d'Egypte. — Ass. Gén. Extr. au siège de la Société, 33, rue Chérif Pacha, Alexandrie, à 10 h. a.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Samedi 9 Mars 1940

Alexandria Central Buildings Cy. — Ass. Gén. Ord., aux Bureaux de MM. Hewat, Bridson & Newby, 6, rue de l'Ancienne Bourse, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Pieux Vibro (Egypte), S.A. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 25, Boulevard Said Ier, Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

Jeudi 14 Mars 1940

Société Anonyme des Eaux du Caire. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Soc. à Zahr El Gammal, Beulac, Le Caire, à 3 h. 30 p.m.

Compagnie Frigorifique d'Egypte. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Compagnie, à Zahr El Gammal, Boulak, au Caire, à 4 h. p.m.

Samedi 16 mars 1940

Société Anonyme de l'Immeuble de la Bourse du Caire. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, rue Chériffein, Le Caire, à 11 h. 30 a.m.

Port-Said Engineering Works. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, à Port-Said, à 11 h. 30 a.m.

Lundi 18 mars 1940

L'Union Foncière d'Egypte. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à midi.

Société Foncière du Domaine de Cheikh Fadl. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 8, rue Aboul Sebaa, Le Caire, à 4 h. p.m.

Société de Crédit Alexandrin. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 1, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Electricity & Ice Supply Co. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 12, rue Sidi Metwalli, Alexandrie, à 4 h. 15 p.m.

Mercredi 20 Mars 1940

National Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Banque,

rue Kasr El Nil, Le Caire, à 4 h. p.m.

The Cairo Suburban Building Lands Cy. (S.A.E.). — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 2, rue Maarouf, Le Caire, à 11 h. a.m.

Société Anonyme des Bières Bomtont & Pyramides. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, à Karmouz, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Alexandria Engineering Works. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, rue Bab el Karasta, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Jeudi 21 mars 1940

Manure Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 6, rue Chériffein, Le Caire, à 6 h. p.m.

The Levant Bonded Warehouses Cy. Ltd. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, à Haifa, Palestine, à 4 h. p.m.

The Eastern Trading Cy. S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 16, place Mohamed Aly, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Samedi 23 Mars 1940

The Gharbieh Land Cy. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Soc., 15, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 11 h. a.m.

Société d'Avances Commerciales. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 41, rue Maleka Farida, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 25 mars 1940

Société Franco-Egyptienne de Crédit. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 1, rue Toriel, Alexandrie à 11 h. a.m.

Mardi 26 mars 1940.

Building Lands of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, 3, place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Mercredi 27 mars 1940.

The Menzaleh Canal & Navigation Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 23, rue Maleka Farida, Le Caire à 4 h. p.m.

Clothing & Equipment Cy. of Egypt. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, rue Khallat (Choubrab), Le Caire, à 11 h. a.m.

Gabbari Land Cy. — Ass. Gén. Ord., au siège de la Société, 3 place Mohamed Aly, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Jeudi 28 Mars 1940

Egyptian Enterprise and Development Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 15, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 5 h. p.m.

Cairo Sand Bricks Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société,

rue Sikket El Baida (Abbassieh), au Caire, à 4 h. p.m.

Comptoir Cotonnier d'Egypte — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 33, rue Chérif Pacha Alexandrie, à 10 h. 30 a.m.

Industries Fibres Textiles, S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 31, rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Salonica Cigarette Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 30, rue El Rassafa, Moharrem Bey, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Société Egyptienne Financière pour le Commerce et l'Industrie « Sefina », S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, au Caire, à midi.

Vendredi 29 mars 1940

The Port-Said Salt Association. — Ass. Gén. Ord., au Siège de la Société, 5, rue Toussoun Pacha, Alexandrie, à 5 h. 30 p.m.

Land Bank of Egypt. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Banque, rues Toussoun et Stamboul, Alexandrie, à 4 h. p.m.

Samedi 30 mars 1940

Trade & Industry Cy. — Ass. Gén. Ord. au siège de la Société, 13, rue Sésostris, Alexandrie, à 3 h. p.m.

AVIS et CONVOCATIONS

SOCIETE ANONYME DES EAUX DU CAIRE

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi, 14 mars, 1940, à 15 h. 30, au siège de la Société au Caire, à Zahr el Gammal, Boulaq.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Censeurs ;
Approbation des Comptes de l'exercice 1939 ;

Fixation du dividende à distribuer.

Nomination d'Administrateurs ;

Nomination de deux censeurs.

Pour assister à l'Assemblée, il faut être propriétaire de 10 (dix) actions au moins, et faire le dépôt de ces actions cinq jours au moins avant la réunion au siège de la Société ou dans un des Etablissements ci-après au Caire ou à Alexandrie :

Crédit Lyonnais, The National Bank of Egypt, Banque Misr, Banque Ottomane, Barclays Bank Ltd.

(D.C. & O.), Comptoir National d'Escompte de Paris, Banco Italo-Egiziano, Banca Commerciale Italiana per l'Egitto, Banque d'Athènes, Banque Belge et Internationale en Egypte.

L'Assemblée ne pouvant délibérer valablement que si la proportion d'actions prévue par les statuts est représentée, Messieurs les Actionnaires sont priés de faire le dépôt de toutes leurs actions.

L'UNION FONCIERE D'EGYPTE

Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires de l'Union Foncière d'Egypte sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Lundi 18 Mars 1940 à 12 heures, au Siège de la Société au Caire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

- 1.) Compte rendu de l'Exercice.
- 2.) Rapport du Censeur.
- 3.) Approbation du Bilan et du Compte "Profits et Pertes".
- 4.) Fixation du dividende.
- 5.) Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.
- 6.) Indemnités et jetons de présence des Administrateurs.
- 7.) Election du Censeur et détermination de son allocation.

Pour prendre part aux délibérations de l'Assemblée, il faut être propriétaire de 5 actions au moins, lesquelles doivent être bloquées suivant certificat produit à l'Assemblée: 1.) en Angleterre et en France dans un établissement bancaire, 2.) en Egypte 3 jours francs avant l'Assemblée dans un établissement bancaire du Caire ou d'Alexandrie.

Le Conseil d'Administration

NATIONAL BANK OF EGYPT

Avis

MM. les Actionnaires de la National Bank of Egypt sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi, 20 mars 1940, à 4 heures p.m., au Siège Social au Caire.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Censeurs.
Approbation des Comptes de l'Exercice clos le 31 décembre 1939.
Fixation du Dividende.

Confirmation de la nomination de quatre nouveaux Administrateurs.

Election des Censeurs pour l'Exercice 1940 et fixation de leur indemnité.

Tout Actionnaire possédant au moins vingt actions a droit de prendre part à l'Assemblée, à condition de déposer ses actions dans un des lieux ci-après désignés, où il lui sera délivré une carte d'admission ou un pouvoir:

En Egypte. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Au Caire et à Alexandrie, à la National Bank of Egypt et

dans les principaux établissements de banque. — En province, aux agences de la National Bank of Egypt.

Au Soudan. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — Aux agences de la National Bank of Egypt.

En Europe. — Au plus tard le 14 mars, 1940. — A Londres, à l'agence de la National Bank of Egypt, 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

Au plus tard le 6 mars, 1940:

A Paris, dans les bureaux de la Société Marseillaise de Crédit Industriel, Commercial et de Dépôts et du Crédit Lyonnais.

En Italie, dans les bureaux de la Banca Commerciale Italiana, du Credito Italiano et du Banco di Roma.

Le Gouverneur,
E.M. COOK.

THE PORT SAID SALT ASSOCIATION, LIMITED

NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Ordinary General Meeting of Shareholders will be held at the Offices of the Company, Rue Tousseou Pacha No. 5, Alexandria, on Friday, the twentieth March 1940, at 5.30 o'clock in the afternoon, the transaction of the following business

1.) To receive and consider the adoption of the Directors' and Auditors' Report and Accounts for the year ending 31st December 1939,

2.) To declare a dividend,

3.) To elect two Directors' in place of H. Ex. HASSAN MAZLOUM PACHA and A. E. MILLS Esq., who retire and offer themselves for re-election.

4.) To elect Auditors and fix their remuneration,

5.) To transact the ordinary business of the Company.

In order to entitle them to attend and vote at the General Meeting, holders of Share Warrants must lodge their Warrants, at least three days before the date fixed for the Meeting at the Offices of the Company or at any of the following establishments in Egypt, namely: Crédit Lyonnais, Ottoman Bank, Barclays Bank, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banco Italo-Egiziano, National Bank of Egypt, Banque d'Athènes, Ionian Bank, Ltd., Banca Commerciale Italiana per l'Egitto, Banque Belge et Internationale en Egypte, Banque Misr. Proxies must be deposited at the Office of the Company not less than 48 hours before the time for holding the meeting.

Dated Alexandria, the 24th day of February 1940.
The Port Said Salt Association Ltd.,

By order of the Board

THE LAND BANK OF EGYPT

Banque Foncière d'Egypte

Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 29 Mars 1940 à 4 heures p.m., au Siège de la Banque à Alexandrie, pour prendre connaissance des comptes de l'Exercice clos le 31 Décembre 1939 et délibérer sur tous objets réservés par les Statuts aux Assemblées Générales.

Pour avoir droit de vote, il faut être possesseur au moins de cinq actions (Article 34 des Statuts).

Les actions devront être déposées au plus tard le 23 Mars 1940:

A Alexandrie: au Siège Social ou auprès de tout autre Etablissement de Crédit.

A Paris: à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts et au Comptoir National d'Escompte de Paris.

A Londres: au Comptoir National d'Escompte de Paris.

A Genève: chez Messieurs Lombard, Odier et Co.

PROCÈS en COURS

9 Mars 1940

Land Bank of Egypt. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel de G. Moraitinis et Th. Andénos du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 4 1/2 o/o en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

16 mars 1940

Soc. Gén. des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

LA POSITION STATISTIQUE DU CUIVRE AUX ETATS-UNIS

Le Copper Institute évalue la production américaine de cuivre brut, en janvier, à 89,861 tonnes et celle de métal affiné à 84,421 tonnes.

Les livraisons à l'intérieur ont atteint 91,428 t. et les exportations ont été de 17,037 tonnes.

Les stocks de cuivre fin s'établissaient en fin de mois à 135,441 tonnes, contre 159,485 un an auparavant.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 7 Mars 1940

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ...	158.819	2.604	19.068	8.961	66.178	3.712	27.494	—	—	15.277	112.740	2.915.373 §
Même sem. 1939	285.451	9.810	72.005	9.793	72.818	2.346	17.446	100	728	22.049	162.497	3.248.022 *
» » 1938	239.124	6.245	45.663	9.902	73.180	1.833	13.508	—	—	17.980	132.351	2.857.745 †
Dep. 1 ^{er} Sep. 1939	7.180.514	240.410	1.760.583	258.621	1.902.839	145.261	1.072.632	22.699	166.903	666.994	4.902.957	—
Même époque 1938	6.255.318	201.428	1.478.127	303.999	2.245.635	96.265	711.425	13.314	97.945	615.006	4.533.132	—
» » 1937	7.911.393	248.281	1.822.752	381.281	2.817.705	91.210	673.360	16.525	121.286	737.297	5.435.103	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1939 Crs. 743.476 * au 1^{er} Sept. 1938 Crs., 1.525.836 † au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455
 Consommation à l'Intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1939 au 28 Février 1940 Cantars 203.771 (3).
 Exportation par d'autres ports au 28 Février 1940 cantars 113.
 Expéditions échantillons (Douane) du 1^{er} Septembre 1939 au 6 Mars 1940 cantars 591 à déduire du stock.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON	
	Arrivages (1)	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages (1)	Export. (2)	Export.
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine ...	60.989	55.719	—	—	55.719	1.200.869 §	1.870	3.944	133
Même sem. 1939..	91.790	19.746	3	—	19.749	1.145.853 *	920	2.845	37
» » 1938..	145.741	84.656	5	—	84.661	1.126.929 †	2.505	5.993	9
Dep. 1 ^{er} Sept. 1939	2.714.872	1.050.113	57.146	795	1.108.054	—	28.577	77.493	9.588
Même époque 1938	2.437.869	1.278.983	37.925	16.793	1.323.701	—	47.878	84.455	3.620
» » 1937.	3.470.021	2.290.342	99.566	—	2.389.908	—	58.353	121.342	1.868

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1939.-Ard. 220.341 * au 1^{er} Septembre 1938-Ard. 41.745 † au 1^{er} Sept. 1937. Ard. 46.816.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1939 au 28 Février 1940 Ard. 626.290; qui pour cette saison a été déduite du stock (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES						ORGES	
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	259	465	—	—	—	66.428	479	—
Même semaine 1939.....	335	94	—	—	—	71.189	589	—
A partir du 1 ^{er} Avril 1939.....	42.252	23.784	280	614	894	—	26.078	2.474
Même époque 1938	43.872	21.713	556	840	1.396	—	173.982	25.133
Stocks au 1 ^{er} Avril 1939	Ard. 1.486					Ard.	1.905	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000					Ard.	4.000	

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok.	
Cette semaine	17.950	1.666	—	303	—	23.805	6.175	21.358	19.183
Même semaine 1939.....	20.791	144	—	265	—	1.179	—	66.516	18.198
A partir du 1 ^{er} Avril 1939.....	724.283	294.854	—	39.504	6.620	60.622	14.306	17.929	16.346
Même époque 1938.....	657.885	375.331	253	17.394	164	13.181	—	72.293	18.198

Stocks au 1^{er} Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1^{er} Déc. 1939 Ard. — au 1^{er} Mars 1939 Crs. —
 Stocks au 1^{er} Avril 1938 Ard. 6.500 Ard. 3.500 au 1^{er} Déc. 1938 Ard. — au 1^{er} Mars 1938 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.

PARLEZ et LISEZ l'ARABE

facilement grâce à "Linguaphone"

Dans le but d'augmenter la diffusion de la langue arabe parmi les colonies étrangères d'Egypte, de hautes personnalités égyptiennes ont bien voulu nous exprimer leur appréciation pour la méthode Linguaphone.

Voici le témoignage de S.E. Ismaïl Sedky Pacha, ancien président du Conseil, président de la Fédération des Industries égyptiennes:



S. E. Ismaïl Sedky Pacha

"J'avais souvent entendu parler de la Méthode Linguaphone pour l'enseignement des langues vivantes au moyen du gramophone et j'avais eu l'écho de plusieurs appréciations élogieuses portées sur ses créateurs, lorsque l'occasion me fut offerte de l'essayer personnellement". "J'ai constaté alors que l'expérience confirme ces appréciations et j'ai compris quels résultats étendus peuvent obtenir, par cette Méthode, les élèves qui désirent apprendre les langues étrangères".

(traduction)

ISMAIL SEDKY.



Confortablement installé devant votre phonographe, vous entendez des mots, des phrases qui, au bout de peu de temps, vous deviendront familiers et que vous répéterez correctement, les ayant entendu prononcer par des professeurs choisis pour la perfection de leur diction.

La lecture du texte en arabe vous est rendue aisée par les explications aussi claires que précises qui vous sont données de l'alphabet arabe dans un livret spécialement conçu pour cela.

D'AUTRES L'ONT ESSAYÉ AVEC SUCCÈS

Vous serez étonné de constater au bout de peu de temps avec quelle aisance vous pourrez causer et lire cette langue dont la connaissance est devenue indispensable à tous les habitants de l'Egypte.

Coupon

INSTITUT LINGUAPHONE

B. P. 268 — LE CAIRE

Veillez m'envoyer gratuitement votre brochure à l'adresse ci-dessous :

Nom :

Rue :

Ville :

Invitation

Nous serions heureux de vous faire, sans engagement de votre part, une démonstration pratique du Cours d'arabe à nos bureaux

27, rue Soliman Pacha - Le Caire

Si vous ne pouvez pas faire le déplacement, demandez-nous notre brochure explicative qui contient tous les détails sur la Méthode LINGUAPHONE. Pour la recevoir, il vous suffit de remplir et de nous adresser le coupon ci-contre

LA BOURSE EGYPTIENNE a pris sous ses auspices l'enseignement de la langue arabe aux Européens par la Méthode Linguaphone, dans le but de favoriser une plus étroite collaboration des deux éléments du pays.